

Tour du
Pays de Vaud

UCI COUPE DES NATIONS
JUNIORS

26 au 29 mai
2022

**Puidoux
Paudex
Mathod
Cuarnens
Champagne
Aigle**



DOSSIER TECHNIQUE

Retraites
Populaires

entrepreneurs!
fédération vaudoise

gaz
énergie
CNG – mobility

Section
vaudoise

www.tpv.ch

LE
MUSÉE
OLYMPIQUE

Tour de
Romandie

VAUD

Club
Maillot d'Or

FONDS
DU SPORT
VAUDOIS

GLOBAL
ENERGIE

lfm

LATELE

Journal
de Morges

COURRIER

La Région
Nord vaudoise

La Côte

TABLE DES MATIÈRES

4	Infographie
5	Accès au Jeunotel et à l'Hôtel IBIS
6	Légendes et Signalétique
7 à 13	Jeudi 26 mai 2022
14 à 23	Vendredi 27 mai 2022
24 à 37	Samedi 28 mai 2022
38 à 47	Dimanche 29 mai 2022
48 à 53	Règlement particulier et rappels
54 - 55	Planche de prix
56	Liste des hôpitaux
57	Ordre de la colonne course
58	Notes personnelles
59	Officiels du Tour

graphax

Parcours

Prologue - Jeudi 26 mai 2022

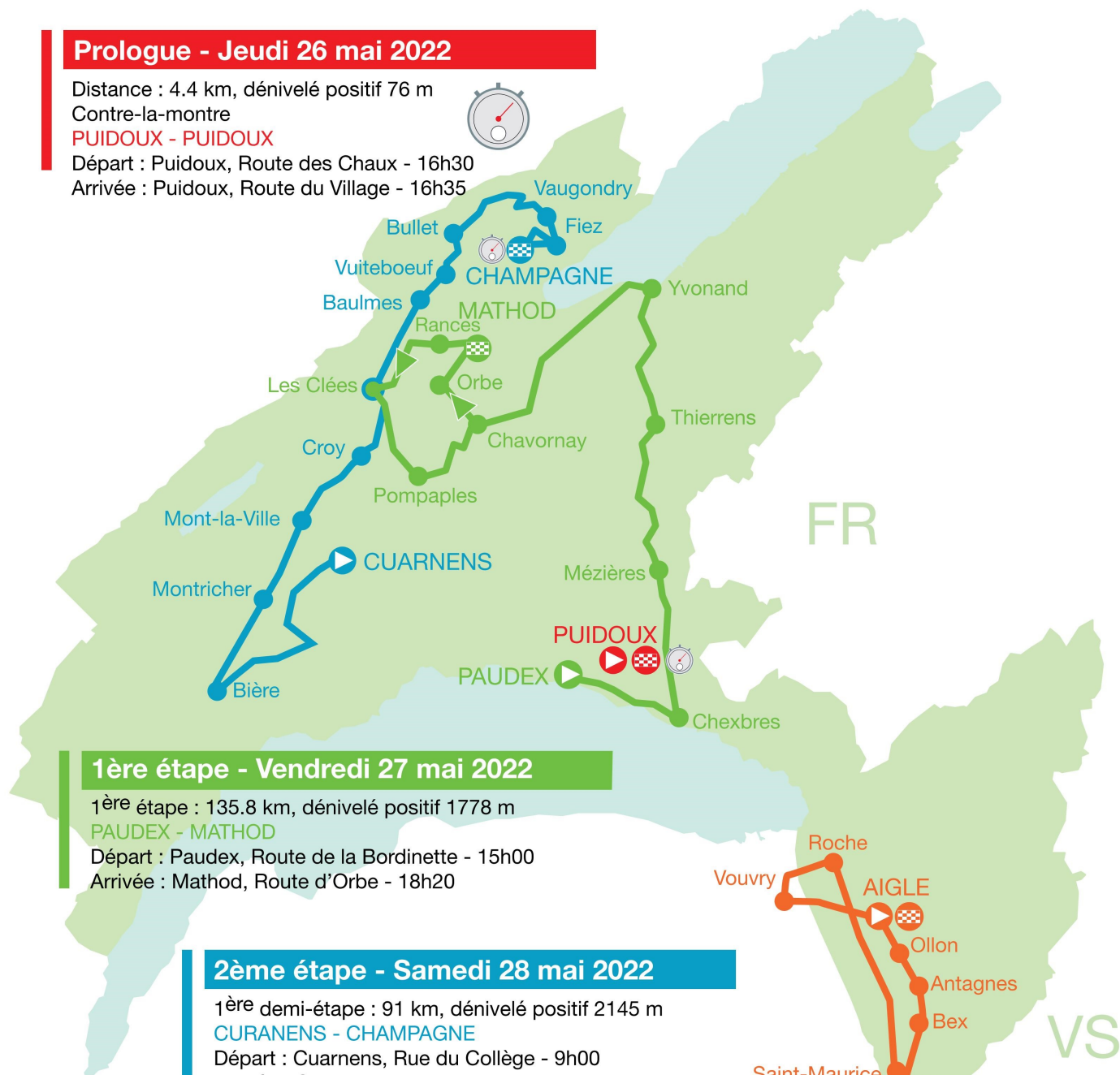
Distance : 4.4 km, dénivelé positif 76 m

Contre-la-montre

PUIDOUX - PUIDOUX

Départ : Puidoux, Route des Chaux - 16h30

Arrivée : Puidoux, Route du Village - 16h35



1ère étape - Vendredi 27 mai 2022

1ère étape : 135.8 km, dénivelé positif 1778 m

PAUDEX - MATHOD

Départ : Paudex, Route de la Bordinette - 15h00

Arrivée : Mathod, Route d'Orbe - 18h20

2ème étape - Samedi 28 mai 2022

1ère demi-étape : 91 km, dénivelé positif 2145 m

CURANENS - CHAMPAGNE

Départ : Cuarnens, Rue du Collège - 9h00

Arrivée : Champagne, Rue du Village - 11h10

2ème demi-étape : 14.6 km, dénivelé positif 171 m

Contre-la-montre

CHAMPAGNE - CHAMPAGNE

Départ : Champagne, Rue des Paqueres - 15h00

Arrivée : Champagne, Rue du Village - 15h14



3ème étape - Dimanche 29 mai 2022

3ème étape : 104.7 km, dénivelé positif 1520 m

AIGLE - AIGLE

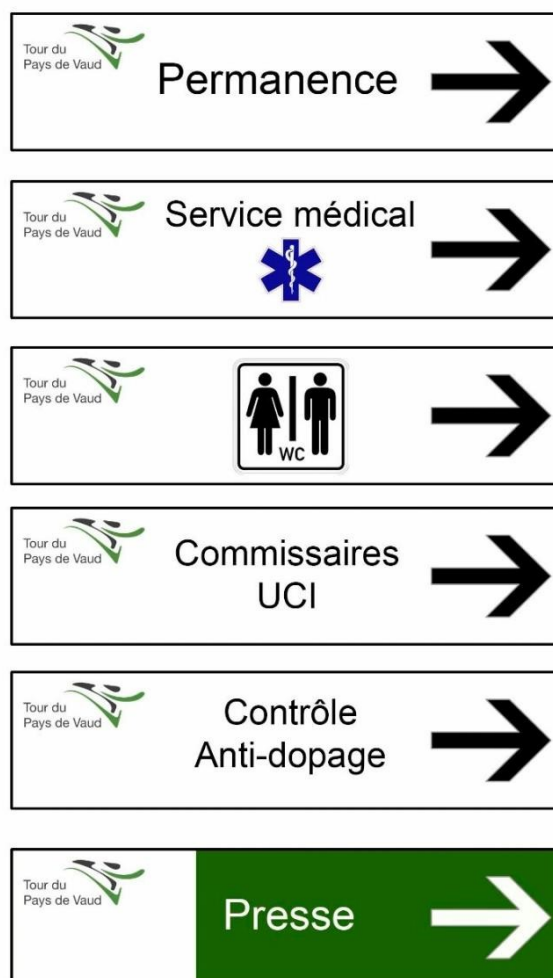
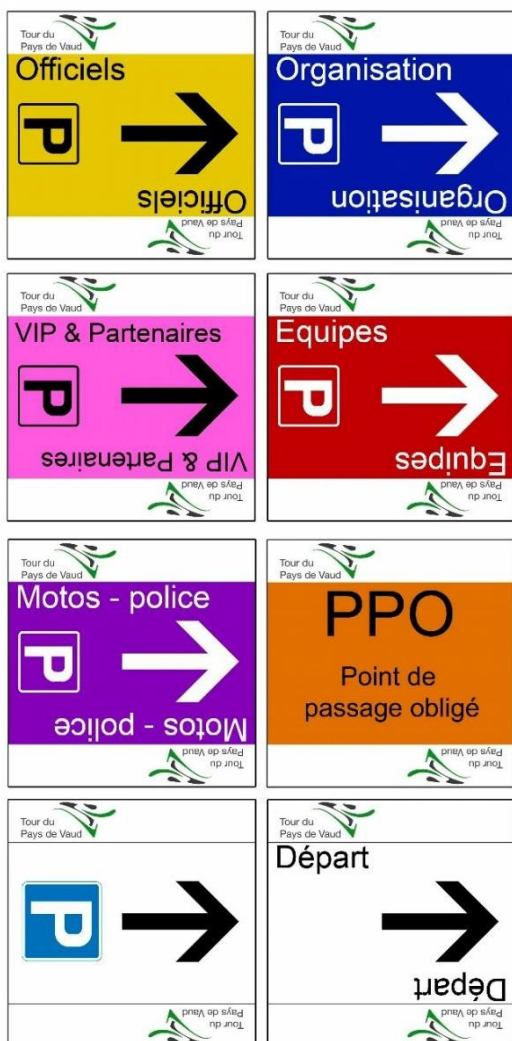
Départ : Aigle, Place du Marché - 9h00

Arrivée : Aigle, Avenue Chevron - 11h42

Légende et plans

	Départ/contrôle technique		Contrôle anti-dopage
	Arrivée		Point de passage obligé
	Parking Equipes		Espace VIP
	Parking Officiels		Village
	Parking Organisation		Salle de Presse
	Parking Motos-Police		Permanence
	Parking Invités		Podium
	Parking Presse		WC
	Parking Public		Itinéraire de course
	Service Médical		Itinéraire de déviation
			Itinéraire jusqu'au PPO

Signalétique



HORAIRES TPV 2022

Jeudi 26 mai 2022
Prologue
PUIDOUX

LAUSANNE, chemin du Bois-de-Vaux 36, Jeunotel

06h45	Réunion de la Direction de l'Organisation
07h30	Réunion de coordination de la colonne course
07h30 – 09h00	Ouverture de la permanence
08h00 – 12h00	Attribution des chambres aux équipes
08h00 – 11h00	Montage des radios pour les officiels et les équipes
08h15 – 09h30	Confirmation des partants, distribution des dossards et des documents aux équipes
08h30 – 12h00	Accueil des bénévoles et remise des cornets
10h00	Réunion des directeurs sportifs
10h00	Remise de l'ordre de départ du prologue aux directeurs sportifs
11h30 – 12h30	Repas des équipes
13h00 – 13h30	Repas de l'Organisation du Tour
14h30	Départ des équipes et des officiels pour Puidoux

PUIDOUX, site de départ

15h00	Arrivée des véhicules sur le site du départ
Dès 15h32	Appel et présentation des coureurs selon l'ordre reçu dans le communiqué
Dès 15h20	Signature de la feuille de départ + contrôle des braquets et vélos
15h30	Contrôle des liaisons radios des voitures et motos des officiels
15h45	Réunion de course sous la ligne de départ pour les responsables de secteurs (commissaires UCI, commissaires Swiss Cycling, régulateurs, AM-TPV, gendarmerie, escorte peloton, hors course, service médical, radio-tour, responsable sécurité, responsable course)

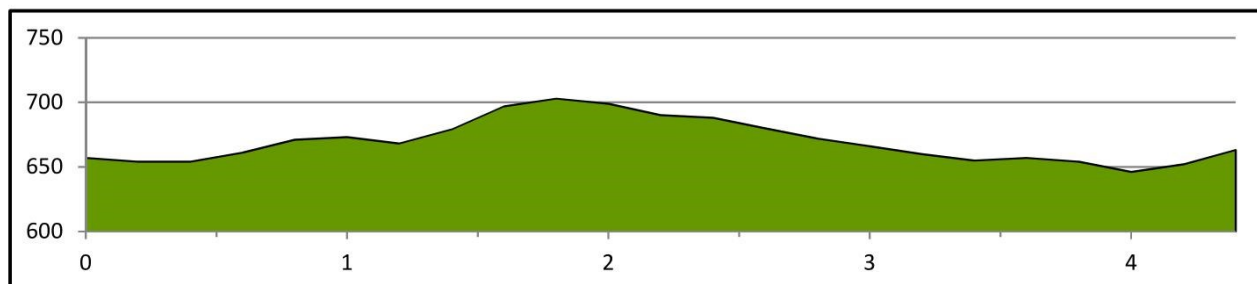
16h30 Départ du premier coureur

18h54	Départ du dernier coureur
18h59	Arrivée du dernier coureur
~ 19h10	Protocole d'arrivée
19h25	Débriefing de course, devant le camion de chronométrage

LAUSANNE, chemin du Bois-de-Vaux 36, Jeunotel

19h00 – 20h00	Ouverture de la permanence
20h00 – 21h00	Repas du soir des équipes
21h30 – 22h00	Repas du soir de l'Organisation du Tour

52^{ème} Tour du Pays de Vaud
Jeudi 26 mai 2022
Prologue Puidoux - Puidoux



Gain/ perte d'élévation:	76 m. / -83 m.
Altitude maxi.:	703 m.
Altitude mini.:	646 m.
Temps prévu:	5 min. 3 secondes
Vitesse moyenne:	52 km/h

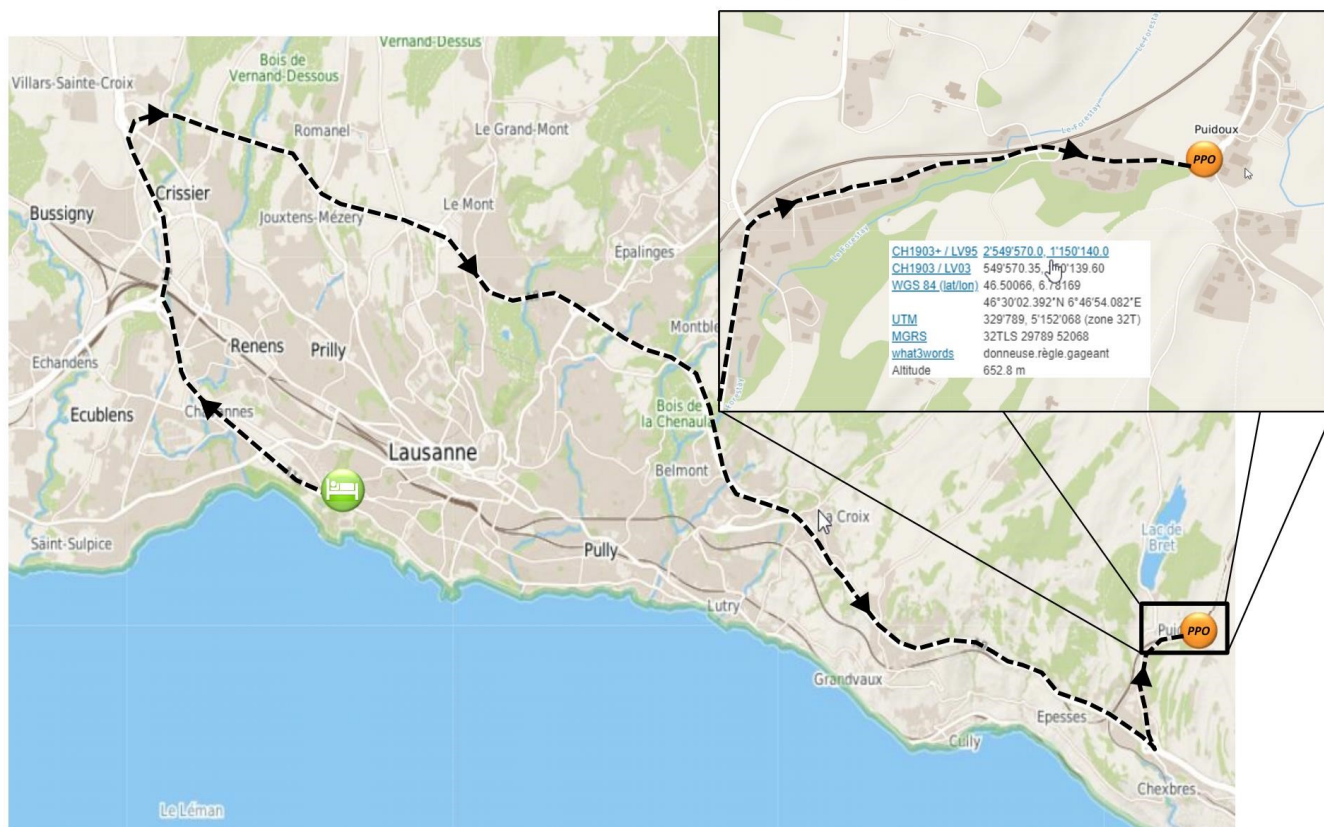
KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcourus	A parcourir			Nord	Est	50 km/h	52 km/h	54 km/h
0.00	4.40	Départ, Puidoux , Chemin des Chaux	658	46°30,084	6°47,006	16:30:00	16:30:00	16:30:00
0.50	3.90	A gauche, Chemin des Chaux	656			16:30:36	16:30:35	16:30:33
0.95	3.45	A gauche, Chemin des Chaux	673			16:31:09	16:31:06	16:31:04
1.00	3.40	A droite, Chemin des Chaux	669			16:31:13	16:31:10	16:31:07
2.00	2.40	A gauche, Chemin des Chaux	700			16:32:28	16:32:22	16:32:17
2.30	2.10	A gauche, Chemin des Chaux	690			16:32:50	16:32:43	16:32:37
2.40	2.00	A gauche	689			16:32:57	16:32:50	16:32:44
4.40	0.00	Arrivée, Puidoux , Route du Village	664	46°30,113	6°46,968	16:35:15	16:35:03	16:34:52

Départ toutes les 60 secondes

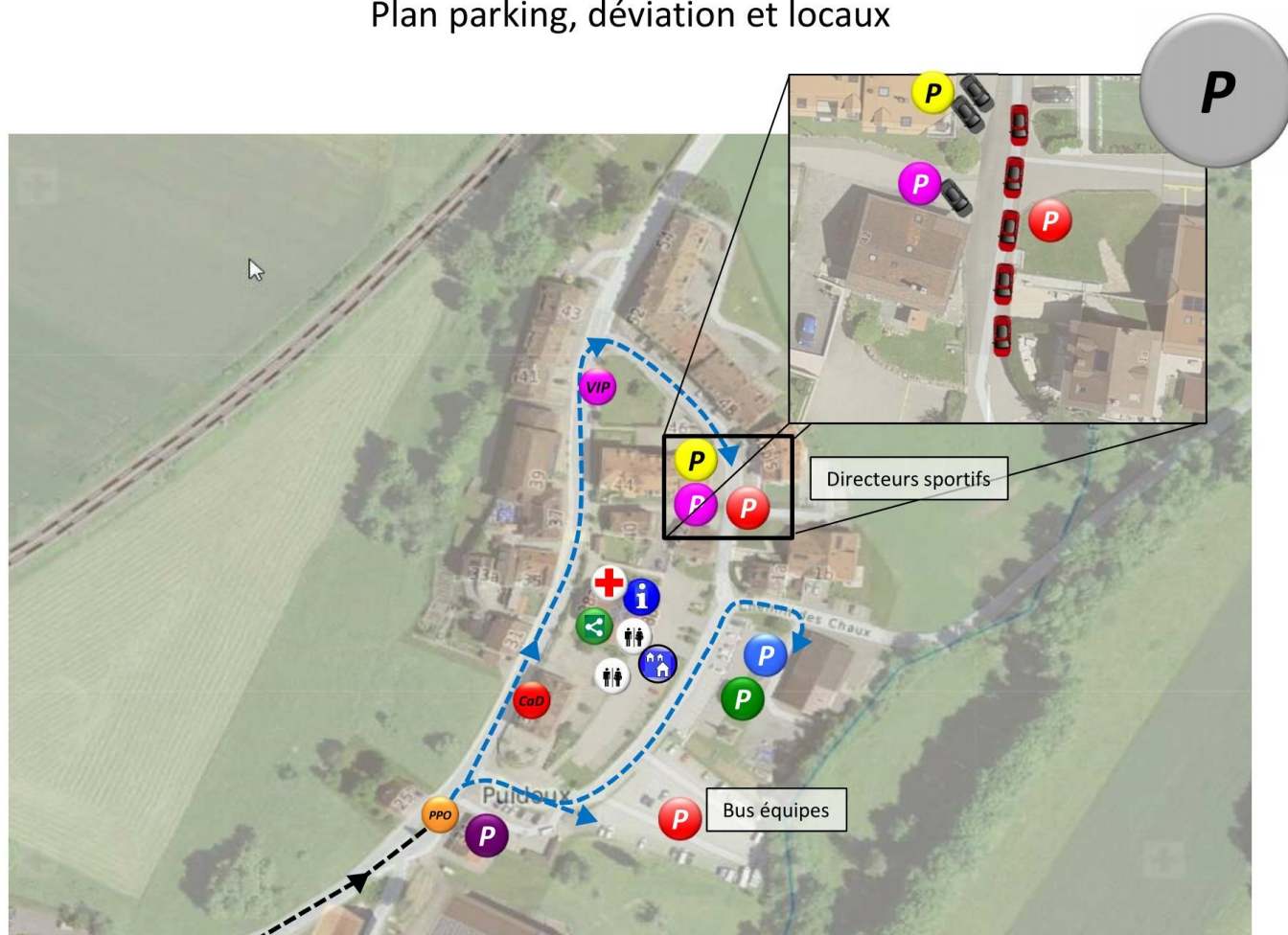
Vitesse moyenne 50 km/h

Départ du 1er au 150ème coureur, 16h30'00" à 19h05'03"

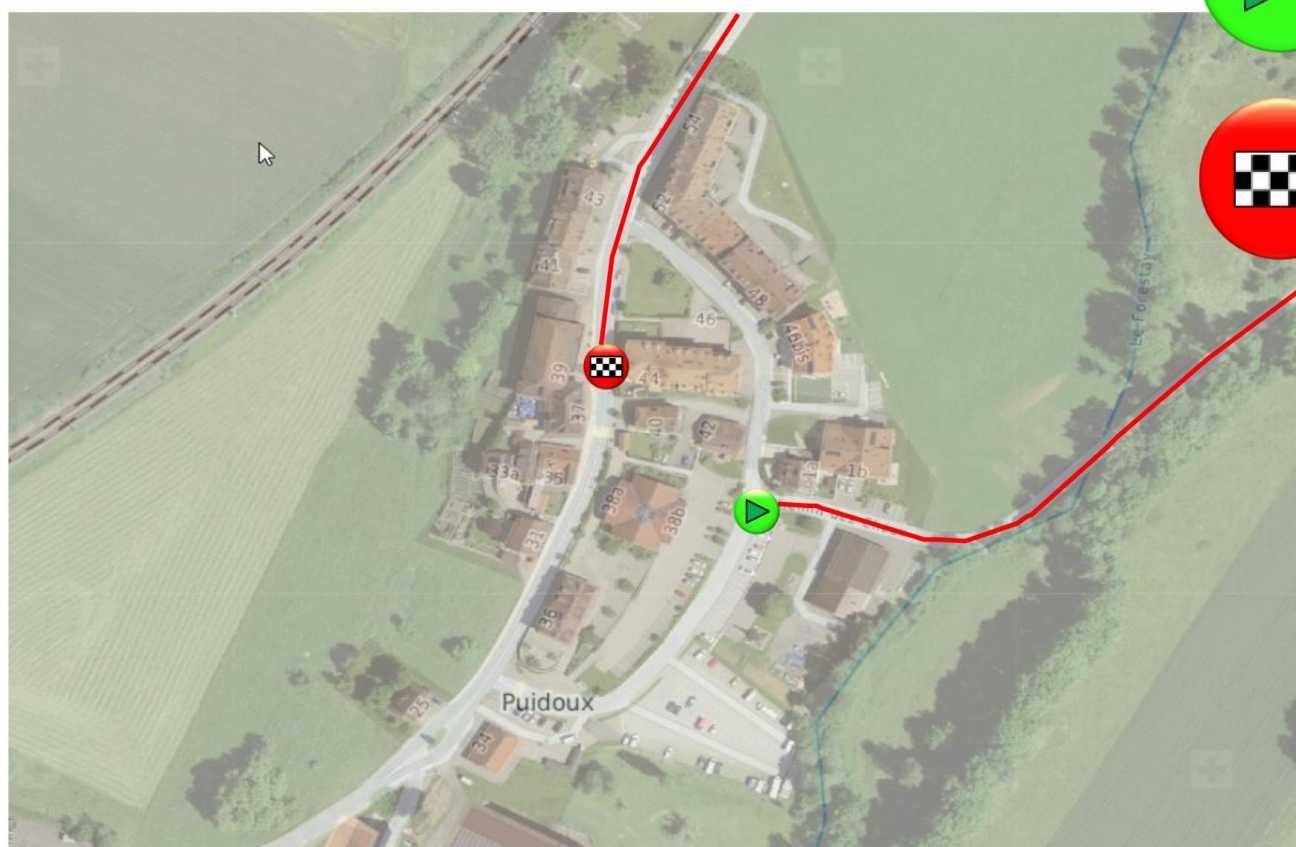
Déplacement Coordonnées du Point de Passage Obligé



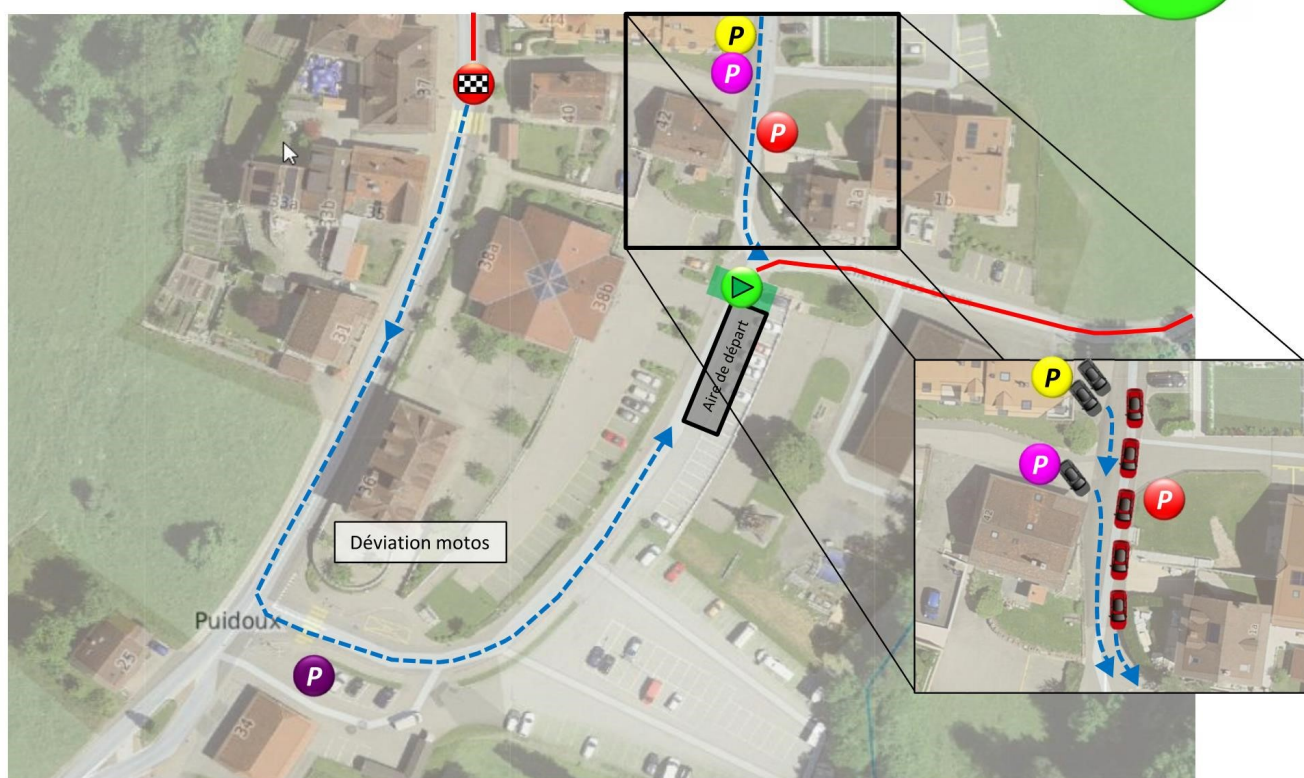
Plan parking, déviation et locaux



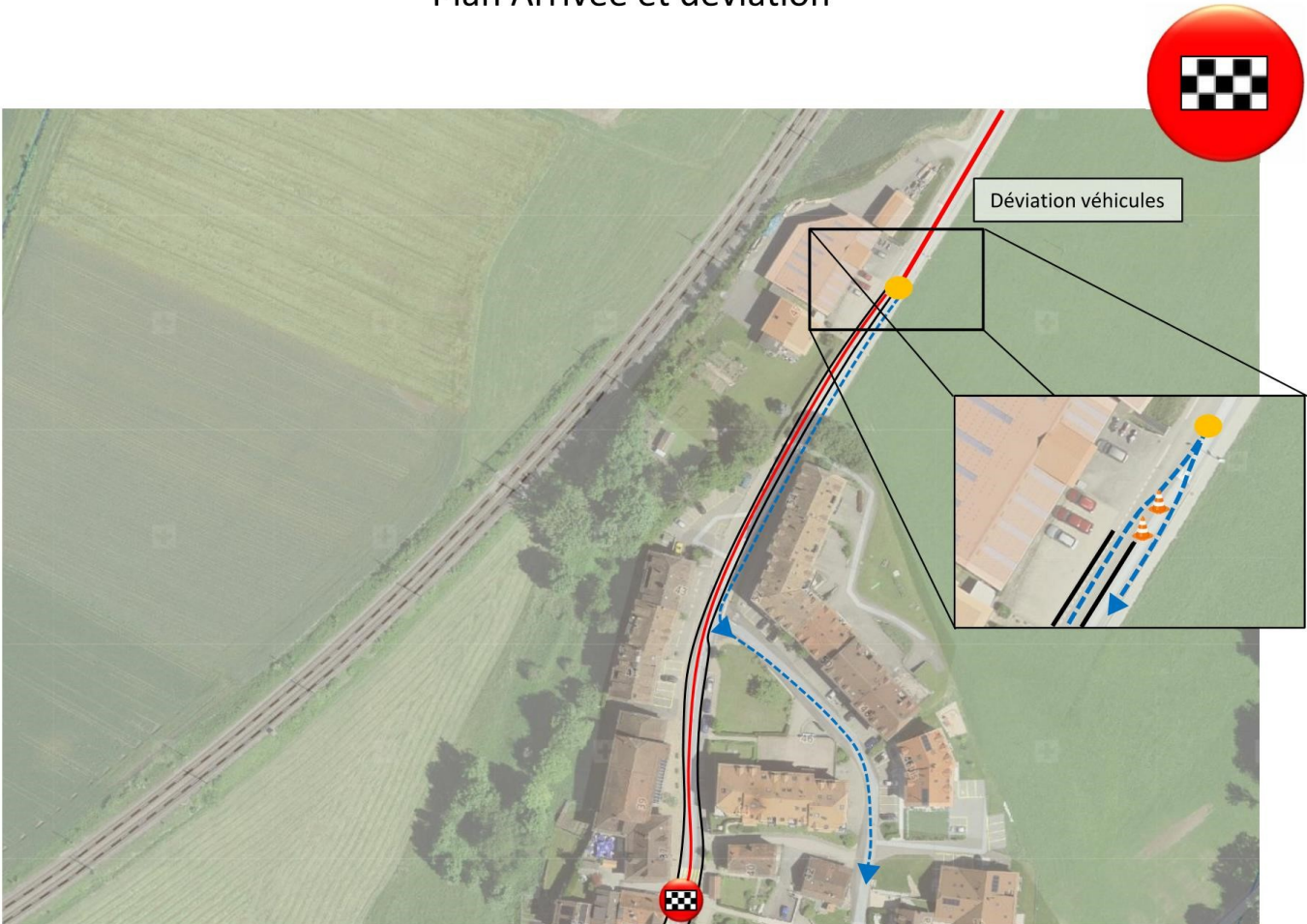
Plan Départ et arrivée



Plan Départ et déviation (pendant la course)



Plan Arrivée et déviation

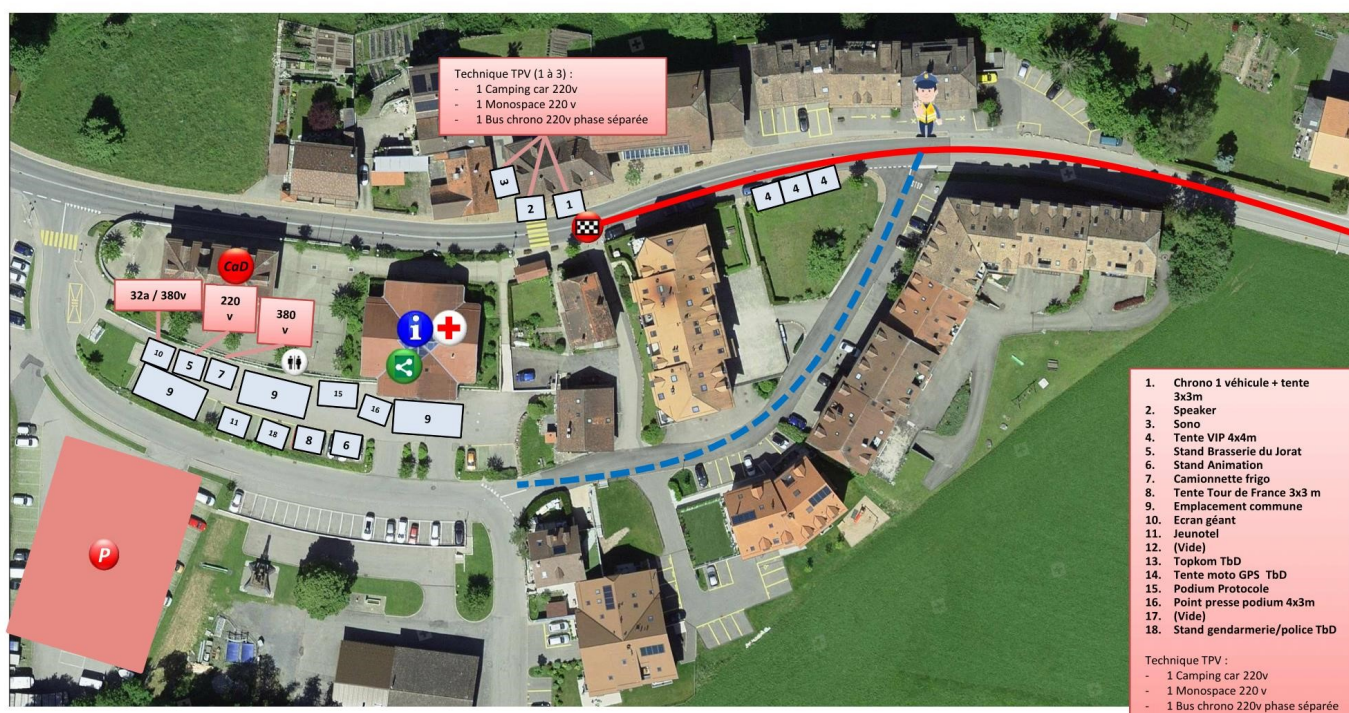


Plan Arrivée et déviation



3 derniers km

Jeudi



HORAIRES TPV 2022

Vendredi 27 mai 2022

1^{ère} étape

PAUDEX / MATHOD

Lausanne, chemin du Bois-de-Vaux 36, Jeunotel

07h00 – 07h45	Petit-déjeuner des équipes
08h15 – 08h45	Petit-déjeuner de l'Organisation du Tour
07h30 – 08h30	Ouverture de la permanence
10h00	Séance d'information aux chauffeurs, pilotes motos, service médical (OBLIGATOIRE)
11h30 – 12h00	Repas de midi des équipes
12h00 – 12h30	Repas de midi de l'Organisation du Tour
13h00	Départ des équipes et officiels, pour Paudex

PAUDEX, site de départ

13h15	Arrivée des véhicules sur le site du départ
Dès 14h02	Appel et présentation des coureurs selon l'ordre reçu dans le communiqué
13h50 – 14h50	Signature de la feuille de départ + contrôle des braquets et vélos
14h00	Contrôle des liaisons radios des voitures et motos des officiels
14h15	Réunion de course sous la ligne de départ pour les responsables de secteurs (commissaires UCI, commissaires Swiss Cycling, régulateurs, AM-TPV, gendarmerie, escorte peloton, hors course, service médical, radio-tour, responsable sécurité, responsable course)

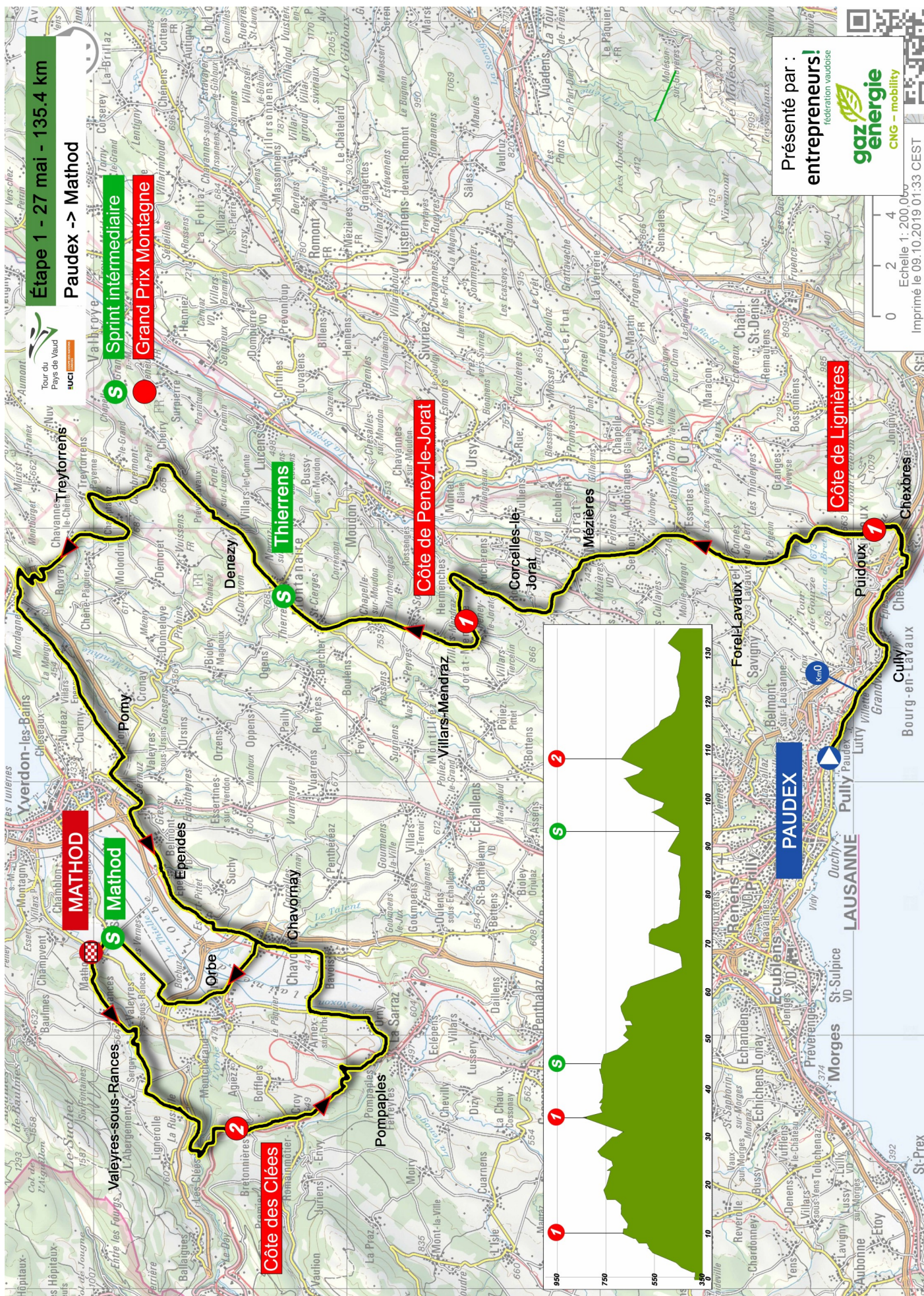
15h00 Départ de la 1^{ère} étape

MATHOD, site d'arrivée

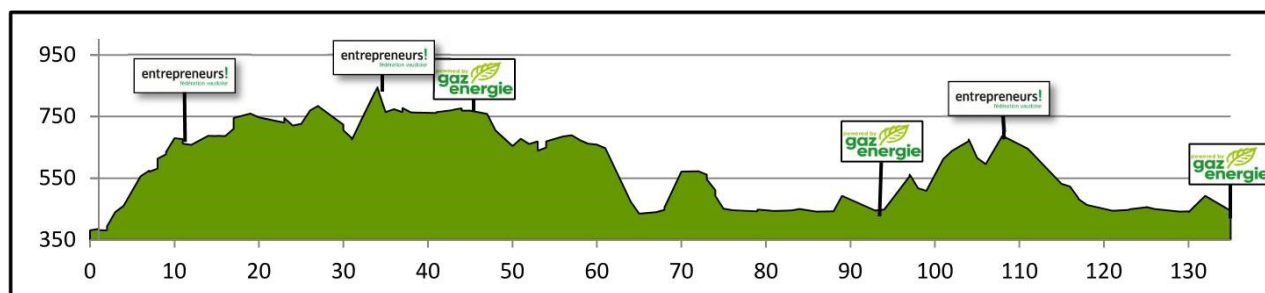
~ 18h05	Arrivée des coureurs
~ 18h20	Protocole d'arrivée
18h45	Débriefing de course, devant le camion de chronométrage

LAUSANNE, chemin du Bois-de-Vaux 36, Jeunotel

19h00 – 20h00	Ouverture de la permanence
20h00 – 20h45	Repas du soir des équipes
21h15 – 21h45	Repas du soir de l'Organisation du Tour



52^{ème} Tour du Pays de Vaud
Vendredi 27 mai 2022
1^{ère} étape, Paudex - Method



Gain/ perte d'élévation:	1778 m. / -1722 m.
Altitude maxi.:	842 m.
Altitude mini.:	373 m.
Temps prévu:	3h 00min.
Vitesse moyenne:	42 km/h

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcours	A parcourir			Nord	Est	40 km/h	42 km/h	44 km/h
0.00	2.50	DEPART, Paudex, Route de la Bordinette	383	46°30,328	6°40,413	15:00:00	15:00:00	15:00:00
0.10	2.40	A gauche, Route du Lac	380			Sous conduite 2,5 km		
0.20	2.30	Lutry	372					
0.90	1.60	Tout droit, Vevey	378					
1.20	1.30	Tout droit, Vevey	381					
2.50	135.80	Villette, Départ réel lancé km 0	381	46°29,820	6°42,229	15:07:30	15:07:30	15:07:30
1.70	134.10	A droite, Chexbres Cully	385			15:10:07	15:09:59	15:09:52
1.70	134.10	Cully	382			15:10:07	15:09:59	15:09:52
2.30	133.50	A gauche, Grandvaux	381			15:10:17	15:10:09	15:10:02
2.30	133.50	Début d'ascension 7,8km	381	46°29,273	6°43,754	15:10:17	15:10:09	15:10:02
2.60	133.20	A droite, Grandvaux	393			15:11:54	15:11:41	15:11:30
3.40	132.40	A droite, Riex	439			15:13:34	15:13:17	15:13:01
3.40	132.40	Riex	439			15:13:34	15:13:17	15:13:01
4.10	131.70	Epesses	460			15:14:57	15:14:36	15:14:16
6.70	129.10	Bellevue	556			15:19:46	15:19:11	15:18:39
7.20	128.60	Chexbres	574			15:20:40	15:20:02	15:19:28
7.40	128.40	A droite, Vevey	576			15:21:02	15:20:23	15:19:48
7.60	128.20	A gauche, Chardonne	570			15:21:22	15:20:42	15:20:06
8.50	127.30	A gauche, Puidoux	581			15:22:49	15:22:05	15:21:25
8.90	126.90	A droite, Lignières	613			15:23:36	15:22:50	15:22:08
9.00	126.80	Lignières	627			15:23:51	15:23:04	15:22:22
9.30	126.50	A gauche	635			15:24:43	15:23:54	15:23:09
10.10	125.70	GPM1 1ère cat.	680	46°29,294	6°47,269	15:26:17	15:25:24	15:24:35
10.20	125.60	Tout droit	680			15:26:29	15:25:35	15:24:45
11.30	124.50	Puidoux	677			15:27:52	15:26:54	15:26:01
11.60	124.20	A droite, Route du Village	662			15:28:16	15:27:17	15:26:23
12.90	122.90	A gauche, Forel, rte de la Barnum	658			15:29:58	15:28:54	15:27:56

52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Vendredi 27 mai 2022

1ère étape, Paudex - Method

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcourus	A parcourir			Nord	Est	40 km/h	42 km/h	44 km/h
14.20	121.60	A droite, rte de la Barnum	687			15:31:45	15:30:36	15:29:33
15.20	120.60	A droite, Moudon Forel	686			15:33:07	15:31:54	15:30:47
15.30	120.50	Le Pigeon	687			15:33:15	15:32:02	15:30:55
16.00	119.80	Tout droit, Moudon	686			15:34:13	15:32:57	15:31:47
17.00	118.80	Forel	710			15:35:35	15:34:15	15:33:02
17.30	118.50	Tout droit, Moudon	725			15:36:02	15:34:41	15:33:26
17.90	117.90	Tout droit, Moudon	745			15:36:51	15:35:28	15:34:11
19.50	116.30	Tout droit, Moudon	759			15:38:57	15:37:28	15:36:06
20.40	115.40	Servion	747			15:40:08	15:38:35	15:37:10
21.10	114.70	Tout droit, Moudon	738			15:41:03	15:39:28	15:38:00
23.20	112.60	Mézières	730			15:43:49	15:42:05	15:40:31
24.00	111.80	A gauche, Echallens Lausanne	745			15:44:56	15:43:09	15:41:32
24.80	111.00	A droite, Echallens Lausanne	720			15:45:59	15:44:09	15:42:29
25.60	110.20	Tout droit, Peney Ropraz	726			15:47:03	15:45:10	15:43:28
27.00	108.80	Corcelles-le-Jorat	768			15:49:16	15:47:16	15:45:28
27.10	108.70	Tout droit, Echallens	769			15:49:25	15:47:25	15:45:36
27.80	108.00	A droite, Moudon	784			15:50:28	15:48:25	15:46:33
30.00	105.80	30 km	782	46°37,974	6°45,263	15:53:25	15:51:13	15:49:14
30.70	105.10	Hermenchies	705			15:54:20	15:52:06	15:50:04
31.40	104.40	A gauche, Moudon	680			15:55:15	15:52:58	15:50:54
31.50	104.30	A gauche, Moudon	675			15:55:23	15:53:06	15:51:02
31.50	104.30	Début d'ascension 3,1km	675	46°38,539	6°45,507	15:55:23	15:53:06	15:51:02
33.10	102.70	A gauche	733			15:57:58	15:55:34	15:53:23
34.60	101.20	GPM 2 1ère cat.	845	46°38,034	6°43,848	16:01:13	15:58:40	15:56:20
34.70	101.10	Peney-le-Jorat	845			16:01:24	15:58:50	15:56:30
34.90	100.90	Gauche droite	843			16:01:46	15:59:11	15:56:50
34.90	100.90	Tout droit, Thierrens Villars-Mendraz	843			16:01:46	15:59:11	15:56:50
36.10	99.70	Villars-Mendraz	764			16:03:22	16:00:43	15:58:17
36.80	99.00	Tout droit, Thierrens	774			16:04:25	16:01:43	15:59:15
37.50	98.30	Tout droit, Thierrens	764			16:05:28	16:02:43	16:00:12
38.10	97.70	Tout droit, Thierrens	777			16:06:25	16:03:37	16:01:04
39.10	96.70	Chapelle-sur-Moudon	763			16:07:55	16:05:02	16:02:25
41.20	94.60	Saint-Cierges	761			16:11:09	16:08:07	16:05:21
41.60	94.20	A droite	764			16:11:46	16:08:43	16:05:56
43.50	92.30	Thierrens	771			16:14:46	16:11:34	16:08:39
43.80	92.00	SPRINT 1	771	46°42,149	6°45,145	16:15:13	16:11:59	16:09:04
43.90	91.90	A gauche, Yverdon	770			16:15:22	16:12:08	16:09:12
44.10	91.70	Tout droit, Estavayer Denez	772			16:15:41	16:12:26	16:09:29
44.40	91.40	A gauche	776			16:16:09	16:12:53	16:09:55
44.80	91.00	Début zone ravitaillement 1	769	46°42,508	6°45,668	16:16:52	16:13:34	16:10:34
45.80	90.00	Fin zone Ravitaillement 1	769	46°42,735	6°45,957	16:18:40	16:15:17	16:12:12
46.40	89.40	Début zone déchets 1	780	46°42,762	6°46,382	16:19:45	16:16:19	16:13:11
47.00	88.80	Fin zone déchets 1	782	46°42,921	6°46,786	16:20:50	16:17:20	16:14:10
47.60	88.20	Denez	754			16:21:37	16:18:05	16:14:53

52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Vendredi 27 mai 2022

1^{ère} étape, Paudex - Method

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcours	A parcourir			Nord	Est	40 km/h	42 km/h	44 km/h
48.50	87.30	Prévondavaux 	704			16:22:45	16:19:10	16:15:55
50.20	85.60	A gauche, Estavayer	654			16:24:49	16:21:08	16:17:47
51.60	84.20	Combremont-le-Petit	678			16:27:01	16:23:14	16:19:47
52.30	83.50	A gauche, Yvonand	661			16:28:04	16:24:14	16:20:45
53.60	82.20	A droite, Estavayer Treytorrens	669			16:30:04	16:26:08	16:22:34
53.70	82.10	A gauche, Treytorrens Estavayer	666			16:30:13	16:26:17	16:22:42
54.20	81.60	Le Moulin	639			16:30:59	16:27:01	16:23:24
54.70	81.10	Treytorrens	649			16:31:48	16:27:47	16:24:08
55.10	80.70	A gauche, Bercher	669			16:32:29	16:28:26	16:24:45
56.40	79.40	Champtauraz	685			16:34:45	16:30:36	16:26:49
57.40	78.40	A droite, Yvonand	689			16:36:25	16:32:11	16:28:20
59.20	76.60	Chavanne-le-Chêne	673			16:39:07	16:34:45	16:30:47
58.80	77.00	A gauche, Yvonand	662			16:40:03	16:35:39	16:31:38
61.10	74.70	Roveray	659			16:42:00	16:37:30	16:33:25
61.60	74.20	Tout droit, Yvonand 	647			16:42:47	16:38:15	16:34:08
64.80	71.00	Yvonand	474			16:46:40	16:41:57	16:37:39
65.90	69.90	A gauche, Yverdon Pomy	435			16:48:19	16:43:31	16:39:09
67.50	68.30	Les Vursys	439			16:50:43	16:45:48	16:41:20
68.50	67.30	La Mauguettaz	447			16:52:13	16:47:14	16:42:42
68.80	67.00	Tout droit, Pomy	455			16:52:41	16:47:40	16:43:07
71.10	64.70	Cuarny	571			16:56:49	16:51:37	16:46:53
73.10	62.70	Pomy	572			16:59:58	16:54:37	16:49:45
73.50	62.30	A droite, Yverdon	561			17:00:36	16:55:13	16:50:19
73.80	62.00	A droite, Yverdon 	546			17:01:04	16:55:40	16:50:45
74.50	61.30	A gauche, Echallens Sermuz	511			17:01:59	16:56:32	16:51:35
74.80	61.00	Tout droit, Echallens	494			17:02:22	16:56:54	16:51:56
75.40	60.40	Sermuz	493			17:03:07	16:57:37	16:52:37
76.40	59.40	A droite	451			17:04:20	16:58:46	16:53:43
76.90	58.90	A gauche, Orbe	446			17:05:01	16:59:25	16:54:20
79.40	56.40	Ependes	442			17:08:18	17:02:33	16:57:19
79.50	56.30	Tout droit	448			17:08:28	17:02:42	16:57:28
82.30	53.50	Essert-Pittet	443			17:12:08	17:06:12	17:00:48
84.30	51.50	Chavornay	445			17:15:00	17:08:56	17:03:24
84.90	50.90	A droite, Orbe 	450			17:15:55	17:09:48	17:04:15
87.50	48.30	A droite, Yverdon Baulmes	441			17:19:39	17:13:21	17:07:38
89.30	46.50	Tout droit 	442			17:22:13	17:15:48	17:09:58
89.60	46.20	A droite, AF 	443			17:22:51	17:16:24	17:10:33
89.95	45.85	A gauche	450			17:23:35	17:17:06	17:11:13
90.55	45.25	A gauche	439			17:24:56	17:18:23	17:12:26
90.75	45.05	A droite	439			17:25:12	17:18:39	17:12:41
93.60	42.20	A gauche, Rte de suscévaz	440			17:30:11	17:23:24	17:17:13
93.70	42.10	Method	444			17:30:22	17:23:34	17:17:23
93.80	42.00	Sprint 2 	446	46°45,966	6°33,866	17:30:32	17:23:43	17:17:32
94.05	41.75	A droite, Grandson Ste-Croix	447			17:30:56	17:24:06	17:17:53

52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Vendredi 27 mai 2022

1ère étape, Paudex - Mathod

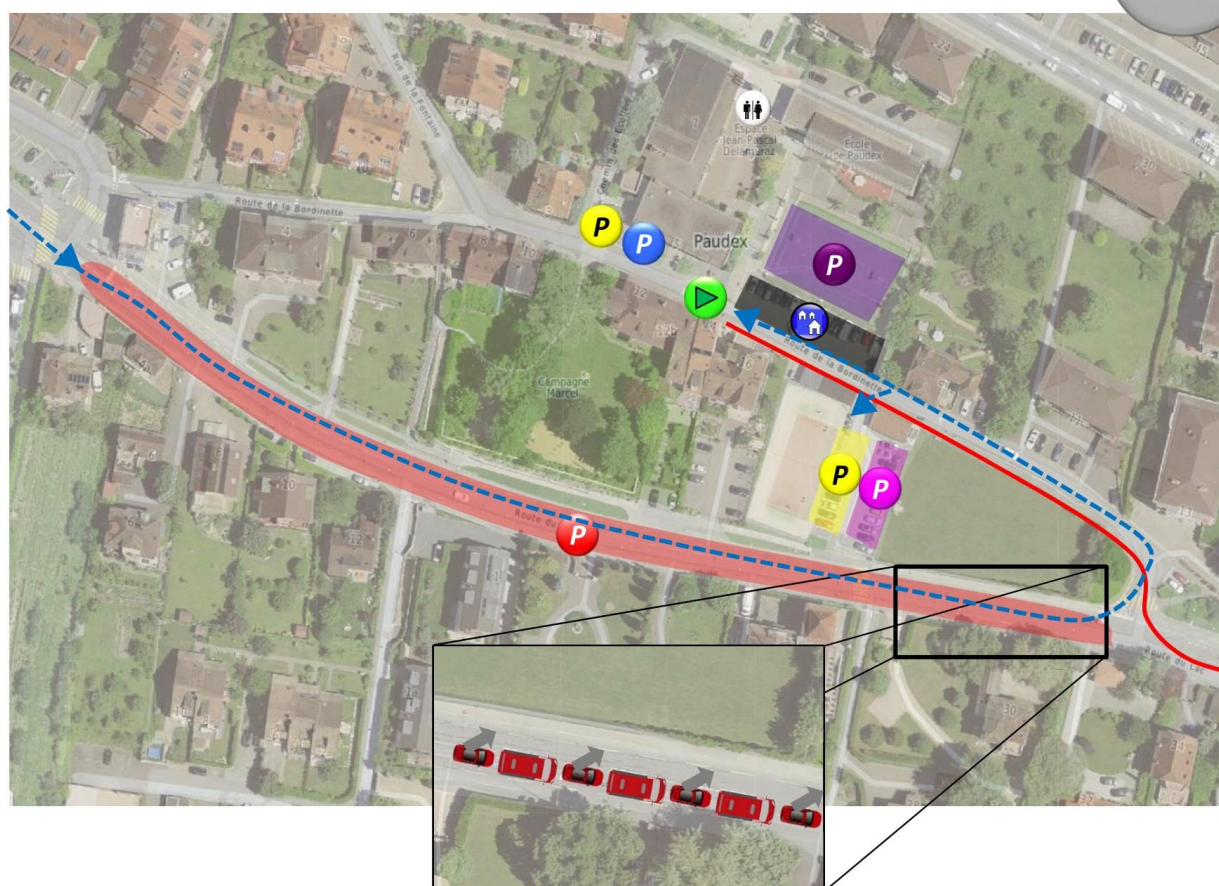
KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcours	A parcourir			Nord	Est	40 km/h	42 km/h	44 km/h
94.40	41.40	A gauche, Baulmes Rances	448			17:31:30	17:24:39	17:18:25
97.70	38.10	Rances	556			17:36:27	17:29:22	17:22:55
97.75	38.05	A gauche, Route de Valeyres	562			17:36:32	17:29:26	17:22:59
98.60	37.20	Valeyres-sous-Rances	517			17:37:30	17:30:22	17:23:52
98.85	36.95	A droite, Rue du Village	509			17:37:57	17:30:47	17:24:17
99.95	35.85	Début ravitaillement 2	575	46°45,133	6°30,999	17:39:56	17:32:41	17:26:05
101.50	34.30	Fin ravitaillement	612	46°44,872	6°29,914	17:42:23	17:35:00	17:28:18
101.60	34.20	Droite gauche, Les Planches	612			17:42:32	17:35:10	17:28:27
102.10	33.70	A gauche	638			17:43:26	17:36:01	17:29:16
102.10	33.70	Début zone déchets 2	638	46°44,880	6°29,574	17:43:26	17:36:01	17:29:16
103.80	32.00	Fin zone déchets 2	670	46°44,101	6°28,937	17:45:53	17:38:20	17:31:29
104.20	31.60	Tout droit, Les Clées	676			17:46:29	17:38:54	17:32:01
105.60	30.20	Les Clées	615			17:48:10	17:40:31	17:33:34
106.30	29.50	Début d'ascension 1,6km	595	46°43,822	6°27,648	17:49:09	17:41:27	17:34:27
107.90	27.90	GPM 3 2ème cat.	687	46°43,957	6°28,818	17:51:40	17:43:51	17:36:45
107.90	27.90	Tout droit, Lausanne	687			17:51:40	17:43:51	17:36:45
110.80	25.00	Tout droit, Lausanne La Sarraz	645			17:55:20	17:47:20	17:40:04
115.80	20.00	20 km	532	46°40,486	6°30,413	18:01:38	17:53:20	17:45:48
116.50	19.30	Pompaples	523			18:02:36	17:54:16	17:46:41
117.20	18.60	A gauche, Yverdon Orbe	485			18:03:35	17:55:12	17:47:35
117.70	18.10	Orny	482			18:04:17	17:55:52	17:48:13
118.60	17.20	A gauche, Yverdon	463			18:05:38	17:57:09	17:49:26
121.10	14.70	A droite, Bavois	444			18:09:23	18:00:43	17:52:51
123.30	12.50	Bavois	447			18:12:28	18:03:39	17:55:39
123.60	12.20	A gauche	449			18:13:00	18:04:10	17:56:08
125.20	10.60	Chavornay	456			18:15:24	18:06:27	17:58:19
125.80	10.00	10 km	457	46°42,302	6°34,155	18:16:18	18:07:19	17:59:08
126.30	9.50	A gauche, Orbe	450			18:17:04	18:08:03	17:59:50
128.90	6.90	A droite, Yverdon Baulmes	441			18:20:48	18:11:36	18:03:13
130.60	5.20	Tout droit	442			18:23:14	18:13:55	18:05:26
130.80	5.00	A droite AF	443			18:23:39	18:14:19	18:05:49
130.80	5.00	5 km	443	46°44,258	6°32,456	18:23:39	18:14:19	18:05:49
131.25	4.55	A gauche	437			18:24:36	18:15:13	18:06:41
131.85	3.95	A gauche	436			18:25:57	18:16:30	18:07:54
132.05	3.75	A droite	439			18:26:24	18:16:55	18:08:19
134.90	0.90	A gauche	439			18:30:13	18:20:34	18:11:47
135.10	0.70	A gauche, Rte de suscévaz	440			18:30:34	18:20:54	18:12:06
135.15	0.65	Mathod	444			18:30:39	18:20:59	18:12:11
135.65	0.15	A gauche, rte d'Orbe	447			18:31:22	18:21:39	18:12:50
135.80	0.00	ARRIVEE, Mathod, SPRINT 3	445	46°45,966	6°33,866	18:31:37	18:21:53	18:13:03

Déplacement

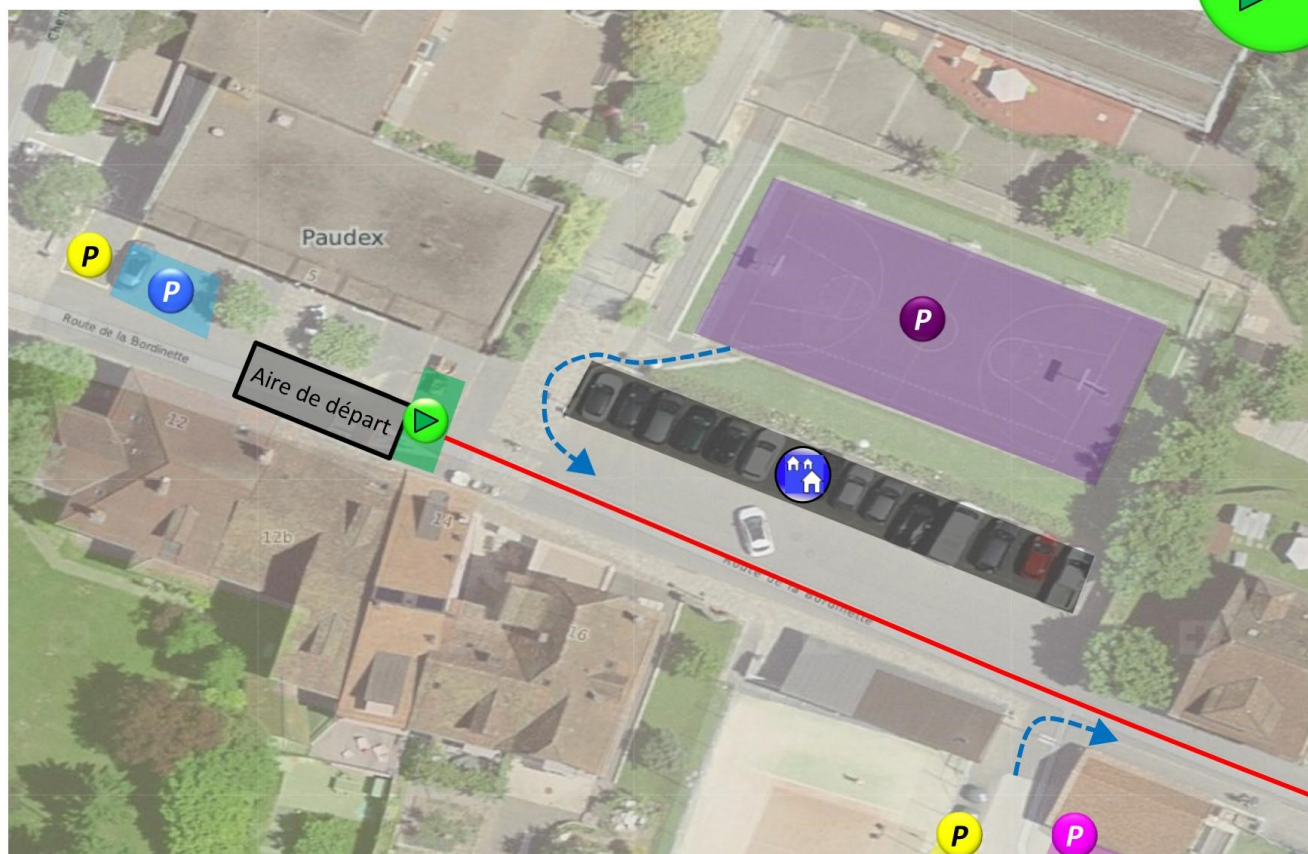
Coordonnées du Point de Passage Obligé



Plan parking, déviation et locaux

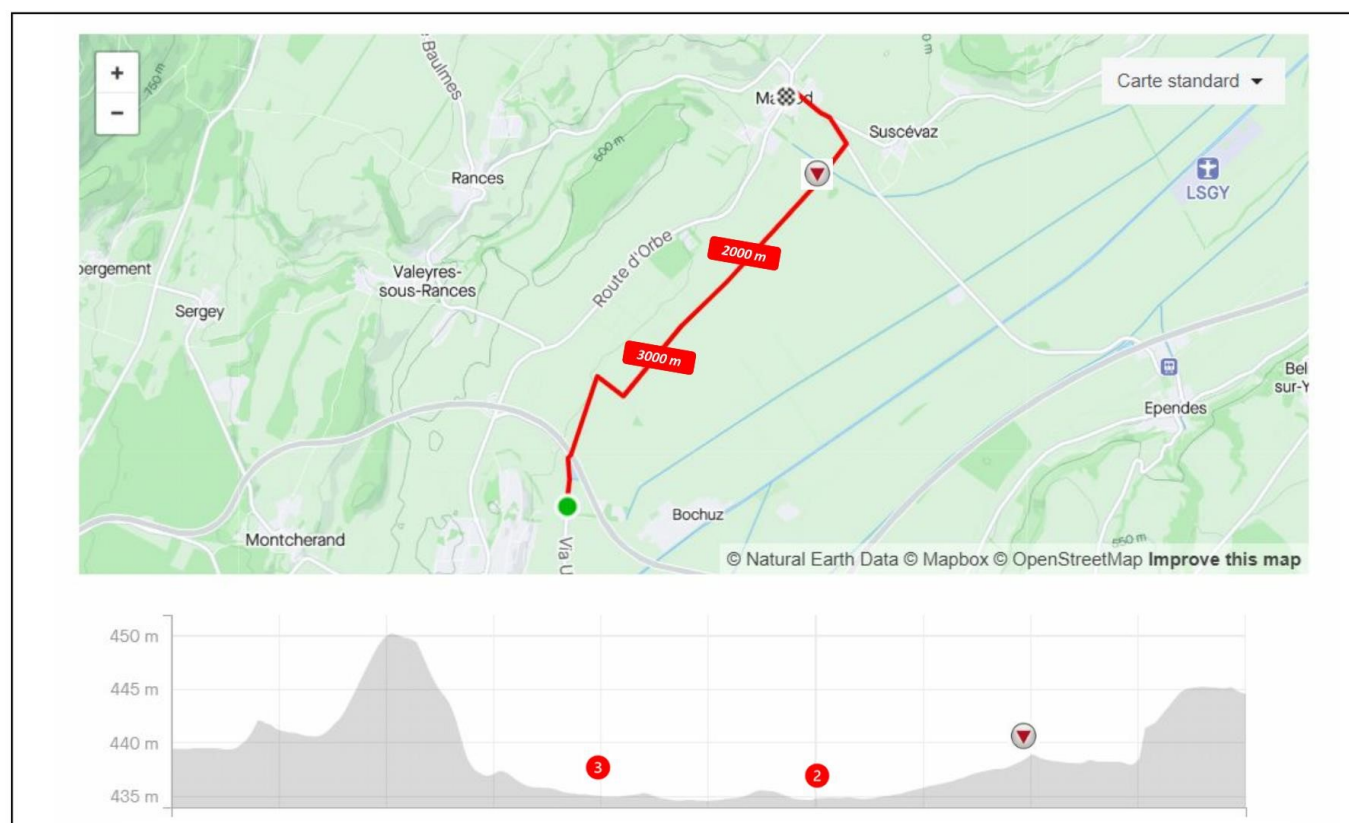


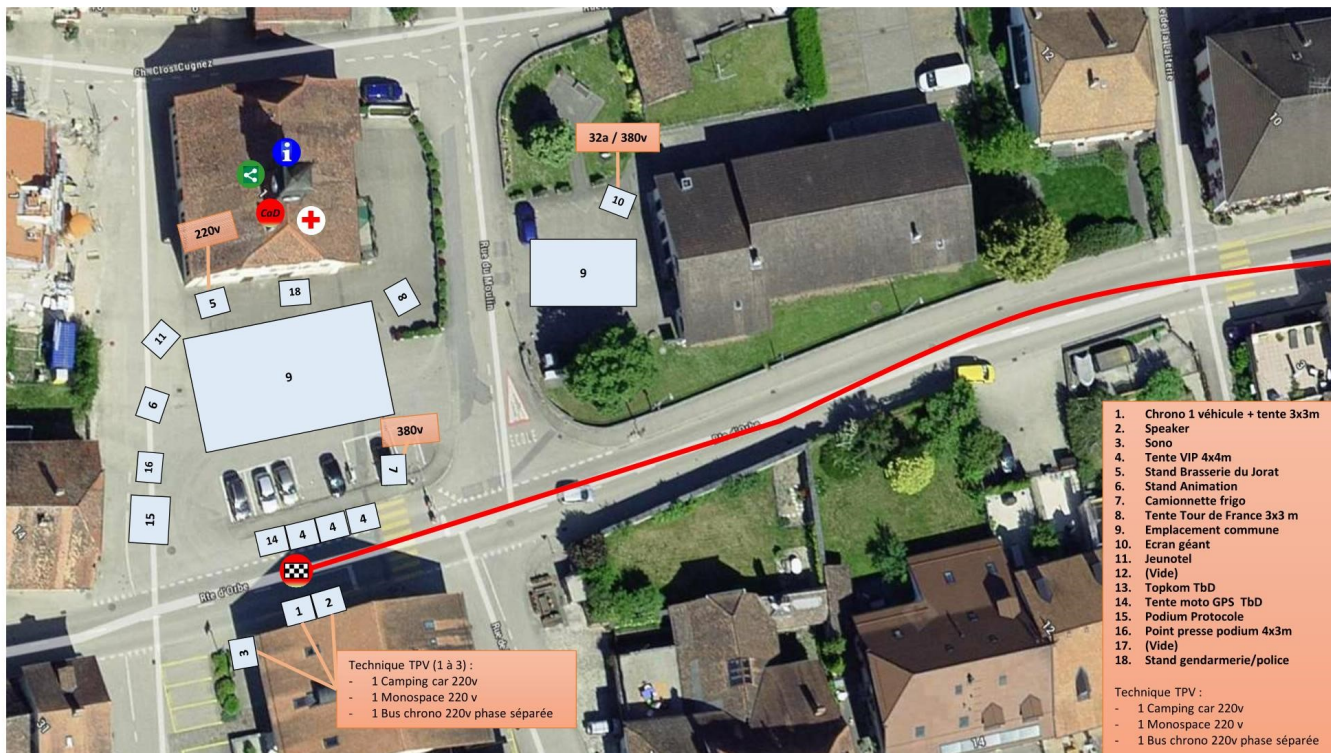
Plan Départ





3 derniers km





HORAIRES TPV 2022

Samedi 28 mai 2022
2^{ème} étape, 1^{ère} ½ étape
CUARNENS / CHAMPAGNE

LAUSANNE, Chemin du Bois-de-Vaux 36, Jeunotel

05h00 – 05h30	Petit-déjeuner de l'Organisation du Tour
06h00 – 06h45	Petit-déjeuner des équipes
06h00 – 07h00	Ouverture de la permanence
07h00	Départ des équipes et officiels, pour Cuarnens

CUARNENS, site de départ

07h30	Arrivée des véhicules sur le site du départ
Dès 08h02	Appel et présentation des coureurs selon l'ordre reçu dans le communiqué
07h50 – 08h50	Signature de la feuille de départ + contrôle des braquets et vélos
08h00	Contrôle des liaisons radios des voitures et motos des officiels
08h15	Réunion de course sous la ligne de départ pour les responsables de secteurs

09h00	Départ de la 2^{ème} étape (2.1)
--------------	---

CHAMPAGNE, site d'arrivée

~ 11h10	Arrivée des coureurs
~ 11h20	Protocole d'arrivée
12h00 – 12h30	Repas de midi pour les motards AM-TPV
12h30	Photo de la Direction du Tour sous l'arche d'arrivée
12h30 – 13h30	Repas pour les coureurs et l'Organisation du Tour
11h30 – 14h00	Ouverture de la permanence

2^{ème} étape, 2^{ème} ½ étape
CHAMPAGNE / CHAMPAGNE
Contre-la-montre

CHAMPAGNE, site de départ

14h00	Contrôle des liaisons radios des voitures et motos des officiels
Dès 13h50	Signature de la feuille de départ + contrôle des braquets et vélos

15h00	Départ de la 2^{ème} étape (2.2)
--------------	---

17h35	Arrivée du dernier coureur (heure approximative)
~ 17h45	Protocole d'arrivée
18h00	Débriefing de course, devant le camion de chronométrage

LAUSANNE, Chemin du Bois-de-Vaux 36, Jeunotel

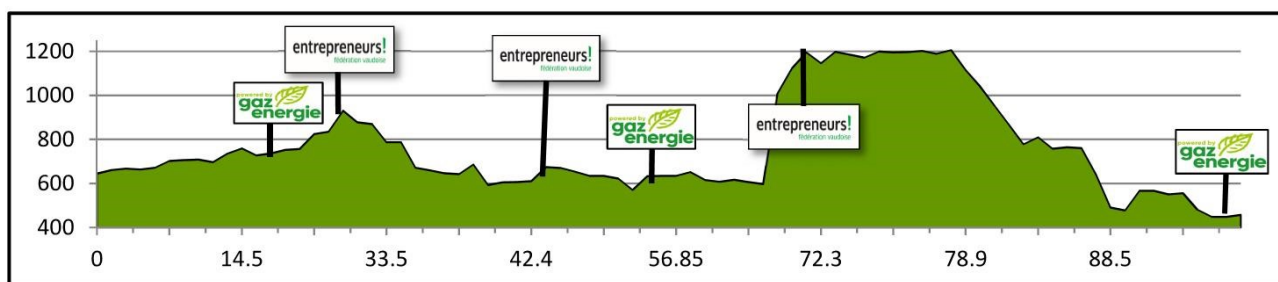
19h00 – 20h00	Ouverture de la permanence
19h30 – 20h15	Repas du soir des équipes
20h45 – 21h30	Repas du soir de l'Organisation du Tour



52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Samedi 28 mai 2022

2^{ème} étape, 1ère demi-étape Cuarnens - Champagne



Gain/ perte d'élévation:	2145 m. / -2319 m.
Altitude maxi.:	1202 m.
Altitude mini.:	447 m.
Temps prévu:	2h 10 min.
Vitesse moyenne:	42 km/h

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcourus	A parcourir			Nord	Est	40 km/h	42 km/h	44 km/h
0.00	1.2	Départ, Cuarnens, Rue du Collège	630	46°37,465	6°26,493	9:00:00	9:00:00	9:00:00
0.10	1.10	A droite, rte Chavannes-le-Veyron	629			Sous conduite 1,2 km		
0.30	0.90	A gauche, L'Isle	623					
1.20	97.30	Départ réel lancé km 0	645	46°37,393	6°25,682	9:01:30	9:01:30	9:01:30
1.00	96.30	L'Isle	661			9:03:05	9:03:00	9:02:56
1.30	96.00	A gauche, Gimel	668			9:03:33	9:03:27	9:03:22
2.50	94.80	PAN	664			9:05:16	9:05:05	9:04:55
4.50	92.80	Tout droit, Bière	672			9:08:16	9:07:57	9:07:39
9.30	88.00	Ballens	702			9:15:28	9:14:48	9:14:12
9.60	87.70	A droite, Bière	706			9:15:55	9:15:14	9:14:36
9.80	87.50	A gauche, Bière	709			9:16:13	9:15:31	9:14:53
12.30	85.00	A droite, Vallée de Joux	697			9:19:48	9:18:55	9:18:08
13.60	83.70	A droite, L'Isle	736			9:21:45	9:20:47	9:19:54
14.50	82.80	Berolle	759			9:23:06	9:22:04	9:21:08
17.10	80.20	Mollens	727			9:26:44	9:25:32	9:24:26
20.10	77.20	Montricher	737			9:31:14	9:29:49	9:28:32
20.70	76.60	Sprint 1, Auberge Deux Sapins	758	46°36,018	6°22,609	9:32:08	9:30:41	9:29:21
21.00	76.30	A gauche, Mollendruz	753			9:32:36	9:31:08	9:29:47
25.10	72.20	A gauche, Mollendruz	757			9:38:21	9:36:36	9:35:00
25.10	72.20	Début d'ascension 3,5 km	757	46°37,897	6°24,350	9:38:21	9:36:36	9:35:00
26.30	71.00	Mont-la-Ville	825			9:40:20	9:38:29	9:36:48
26.80	70.50	A gauche, Mollendruz	835			9:41:10	9:39:17	9:37:34
28.60	68.70	GPM1 2ème cat.	931	46°39,671	6°24,836	9:44:19	9:42:17	9:40:25
28.60	68.70	A droite, Romainmôtier La Praz	931			9:44:19	9:42:17	9:40:25
29.60	67.70	La Praz	878			9:45:35	9:43:29	9:41:34
30.00	67.30	30km	869	46°40,095	6°25,679	9:46:05	9:43:57	9:42:02
33.50	63.80	Juriens	787			9:50:29	9:48:09	9:46:02
33.50	63.80	A droite, Orbe Romainmôtier	787			9:50:29	9:48:09	9:46:02

52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Samedi 28 mai 2022

2^{ème} étape, 1ère demi-étape Cuarnens - Champagne

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRE		
Parcours	A parcourir			Nord	Est	40 km/h	42 km/h	44 km/h
33.70	63.60	A droite, Orbe Romainmôtier	787			9:50:45	9:48:24	9:46:16
35.30	62.00	Romainmôtier	671			9:52:45	9:50:19	9:48:06
36.40	60.90	Croy	659			9:53:55	9:51:25	9:49:09
37.20	60.10	Tout droit	646			9:54:45	9:52:13	9:49:55
37.30	60.00	Gauche Droite, Vallorbe	642			9:54:52	9:52:20	9:50:01
40.30	57.00	A droite, Les Clées	686			9:59:04	9:56:20	9:53:50
41.90	55.40	Début d'ascension 2,1 km 	593	46°43,847	6°27,692	10:00:54	9:58:04	9:55:30
42.20	55.10	Les Clées	605			10:01:24	9:58:33	9:55:57
42.30	55.00	A droite	606	46°43,847	6°27,692	10:01:34	9:58:42	9:56:06
42.40	54.90	A droite, Toutes directions	610			10:01:44	9:58:52	9:56:15
44.00	53.30	GPM2 2ème cat. 	674	46°43,918	6°28,803	10:04:37	10:01:36	9:58:52
44.00	53.30	Tout droit, Baulmes	674			10:04:37	10:01:36	9:58:52
44.40	46.60	Début ravitaillement	670	46°44,101	6°28,937	10:05:20	10:02:17	9:59:32
45.40	51.90	Fin ravitaillement	653	46°44,567	6°29,320	10:07:08	10:04:00	10:01:10
45.40	51.90	Début zone déchet sur 650 m. 	653	46°44,567	6°29,320	10:07:08	10:04:00	10:01:10
46.05	51.25	Fin zone déchets	635	46°44,880	6°29,574	10:08:09	10:04:59	10:02:06
51.00	46.30	A droite, Valeyres Rances	622			10:14:39	10:11:10	10:08:00
51.80	45.50	Sprint 2 	616	46°45,933	6°30,764	10:15:39	10:12:08	10:08:55
52.80	44.50	Rances	605			10:16:55	10:13:20	10:10:04
53.20	44.10	A gauche, rte de Baulmes	570			10:17:31	10:13:54	10:10:36
56.40	40.90	Baulmes PAN 	633			10:22:33	10:18:42	10:15:11
56.45	40.85	A droite, Rue de la Gare	635			10:22:39	10:18:47	10:15:16
56.85	40.45	A droite, Rue du Clos	635			10:23:19	10:19:26	10:15:53
57.80	39.50	A droite, Ste Croix	652			10:24:45	10:20:47	10:17:11
58.90	38.40	A gauche, Ste Croix	616			10:26:12	10:22:10	10:18:30
59.30	38.00	PAN 	608			10:26:43	10:22:40	10:18:58
60.70	36.60	Vuiteboeuf	617			10:28:33	10:24:25	10:20:38
61.20	36.10	A gauche, Ste Croix	607			10:29:23	10:25:12	10:21:24
61.50	35.80	Début d'ascension 12,1 km 	597	46°48,438	6°32,804	10:29:55	10:25:43	10:21:53
69.50	27.80	A droite, Bullet	1008			10:50:05	10:44:55	10:40:13
71.90	25.40	Bullet	1123			10:55:41	10:50:15	10:45:18
72.30	25.00	A droite, Mauborget	1146			10:56:42	10:51:12	10:46:13
73.60	23.70	GPM3 1ère cat. La Frêtaz 	1198	46°50,253	6°33,903	10:59:25	10:53:48	10:48:42
77.30	20.00	20 km	1196	46°51,317	6°36,195	11:04:36	10:58:44	10:53:25
77.70	19.60	A droite, Grandson Mauborget	1202			11:05:10	10:59:16	10:53:55
78.10	19.20	Mauborget,  	1205			11:05:43	10:59:48	10:54:25
83.20	14.10	Villars-Bourquin	810			11:10:39	11:04:30	10:58:55
83.90	13.40	Tout droit, Romairon Vaugondry	758			11:11:20	11:05:09	10:59:32
84.30	13.00	A droite, Champagne	764			11:11:45	11:05:33	10:59:55
84.50	12.80	Vaugondri	761			11:11:58	11:05:45	11:00:06
87.30	10.00	10km	640	46°50,547	6°38,500	11:14:54	11:08:33	11:02:46
88.50	8.80	Champagne	491			11:16:07	11:09:43	11:03:53
88.80	8.50	A droite, Fontaine	477			11:16:28	11:10:02	11:04:12

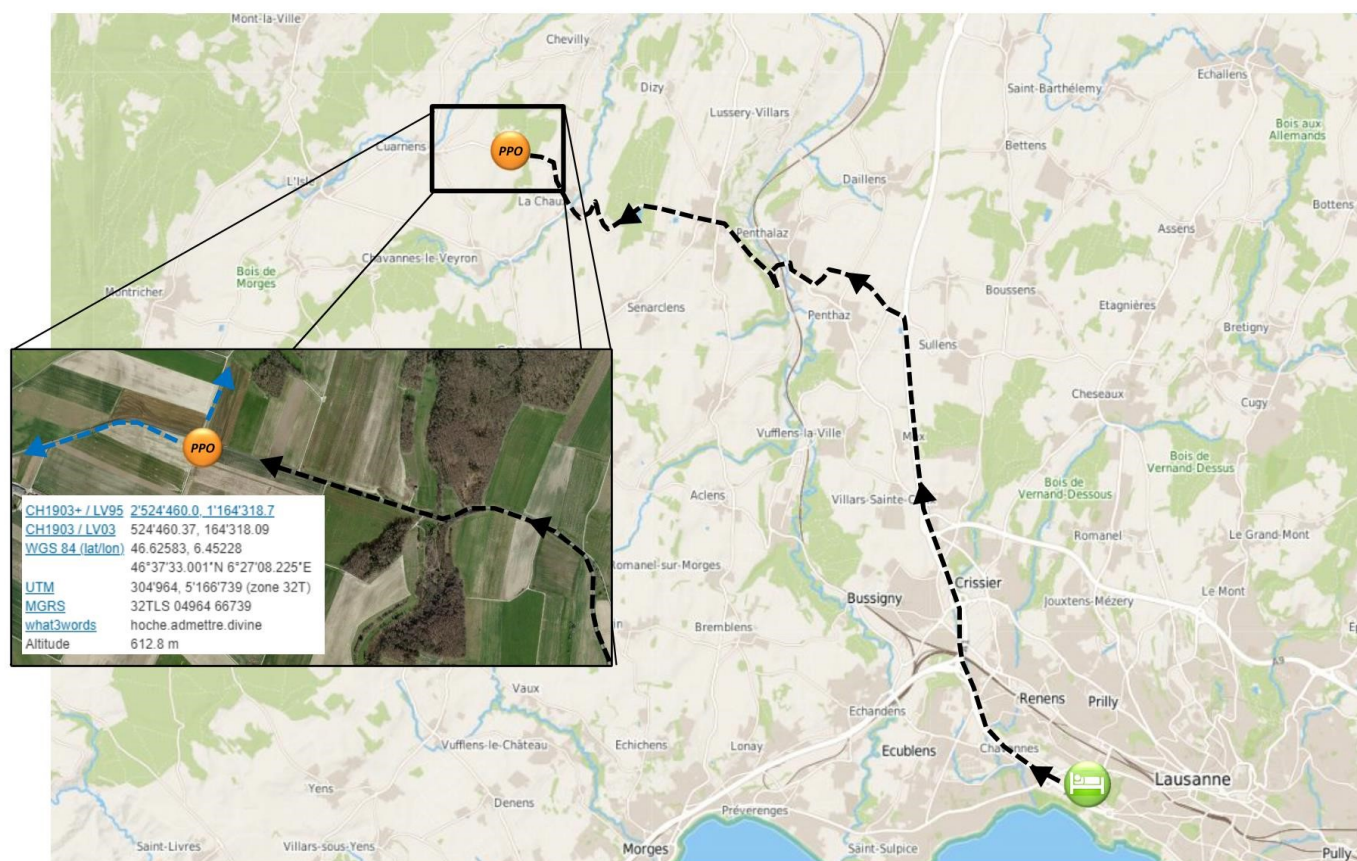
52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Samedi 28 mai 2022

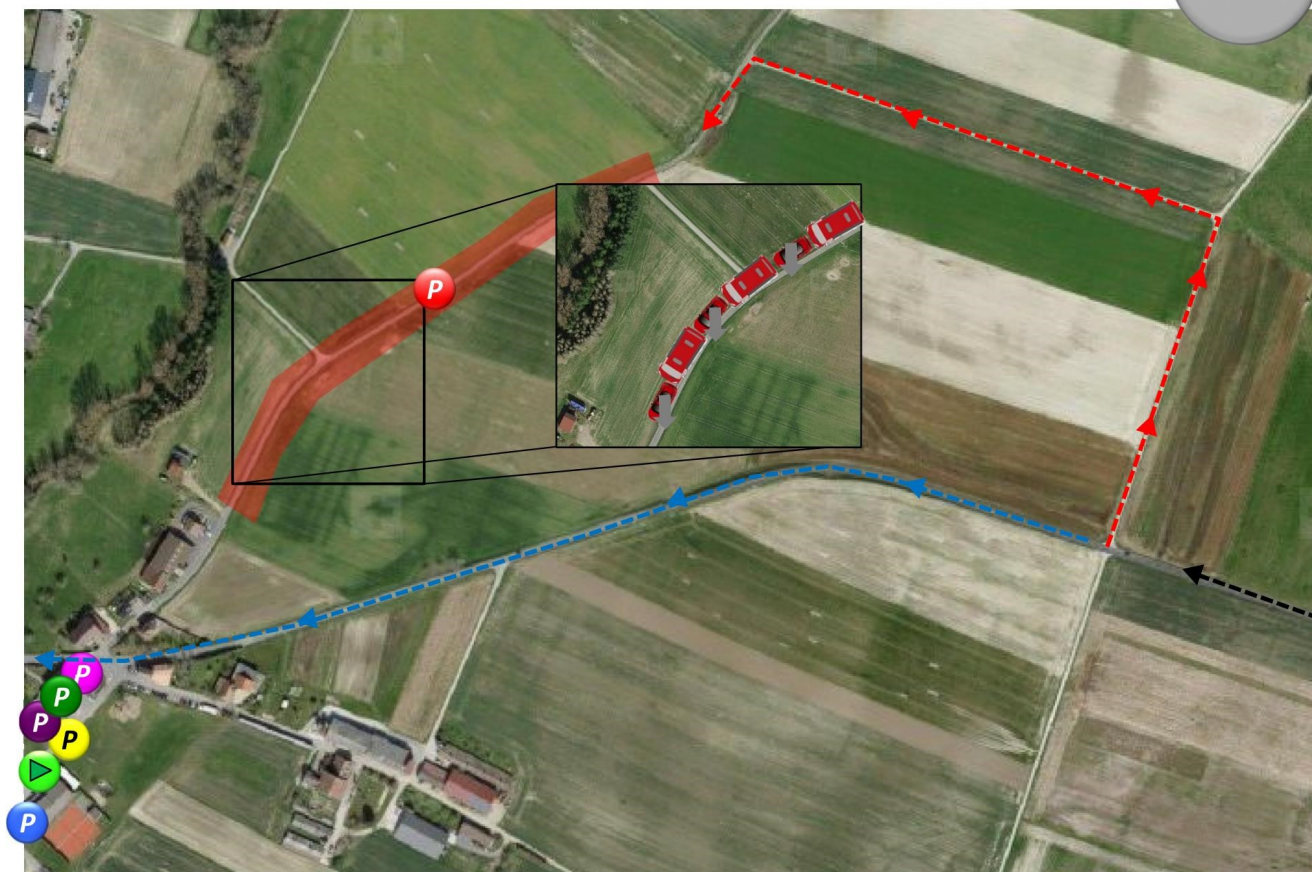
2^{ème} étape, 1ère demi-étape Cuarnens - Champagne

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRE		
Parcours	A parcourir			Nord	Est	40 km/h	42 km/h	44 km/h
91.60	5.70	Fontaines-sur-Grandson 	567			11:20:40	11:14:02	11:08:01
92.00	5.30	A gauche - gauche	566			11:21:14	11:14:35	11:08:32
92.30	5.00	5 km	551	46°49,959	6°37,226	11:21:39	11:14:59	11:08:55
92.50	4.80	Fiez	556			11:21:57	11:15:16	11:09:11
94.30	3.00	Tout droit	481			11:24:28	11:17:40	11:11:28
96.40	0.90	A gauche	448			11:27:07	11:20:11	11:13:53
96.50	0.80	Champagne	449			11:27:15	11:20:19	11:14:00
97.30	0.00	ARRIVEE, Champagne, Sprint 3 	457	46°49,873	6°39,533	11:28:19	11:21:20	11:14:59

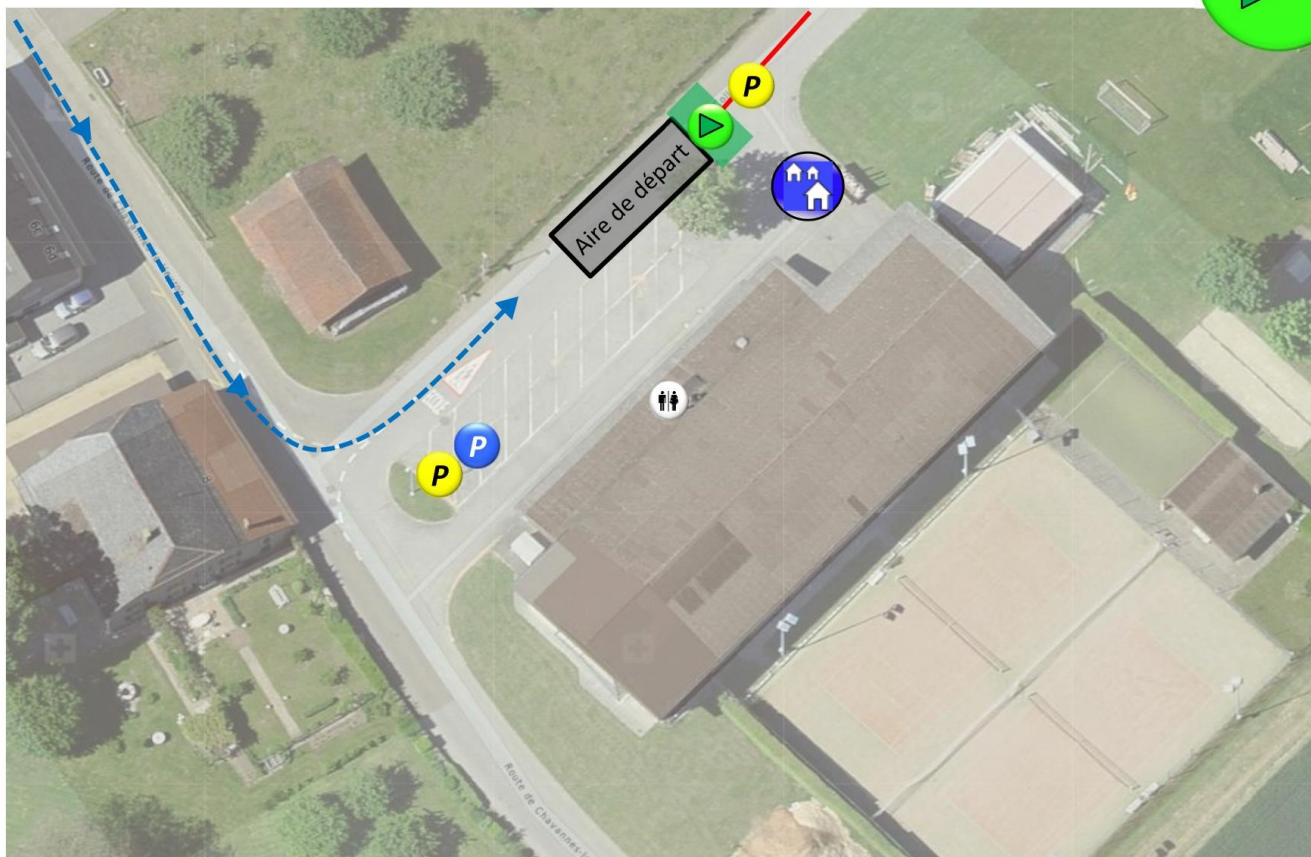
Déplacement Coordonnées du Point de Passage Obligé



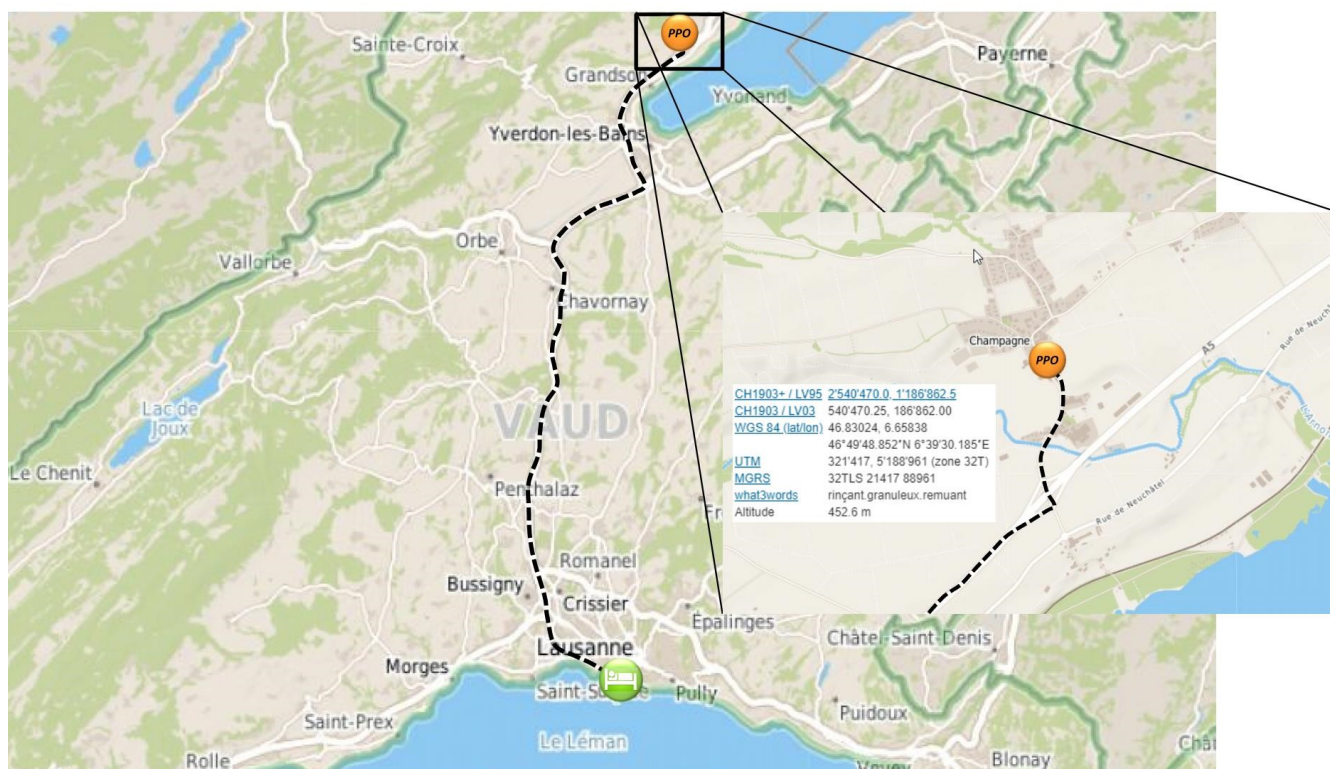
Plan parking, déviation et locaux



Plan Départ



Déplacement Coordonnées du Point de Passage Obligé



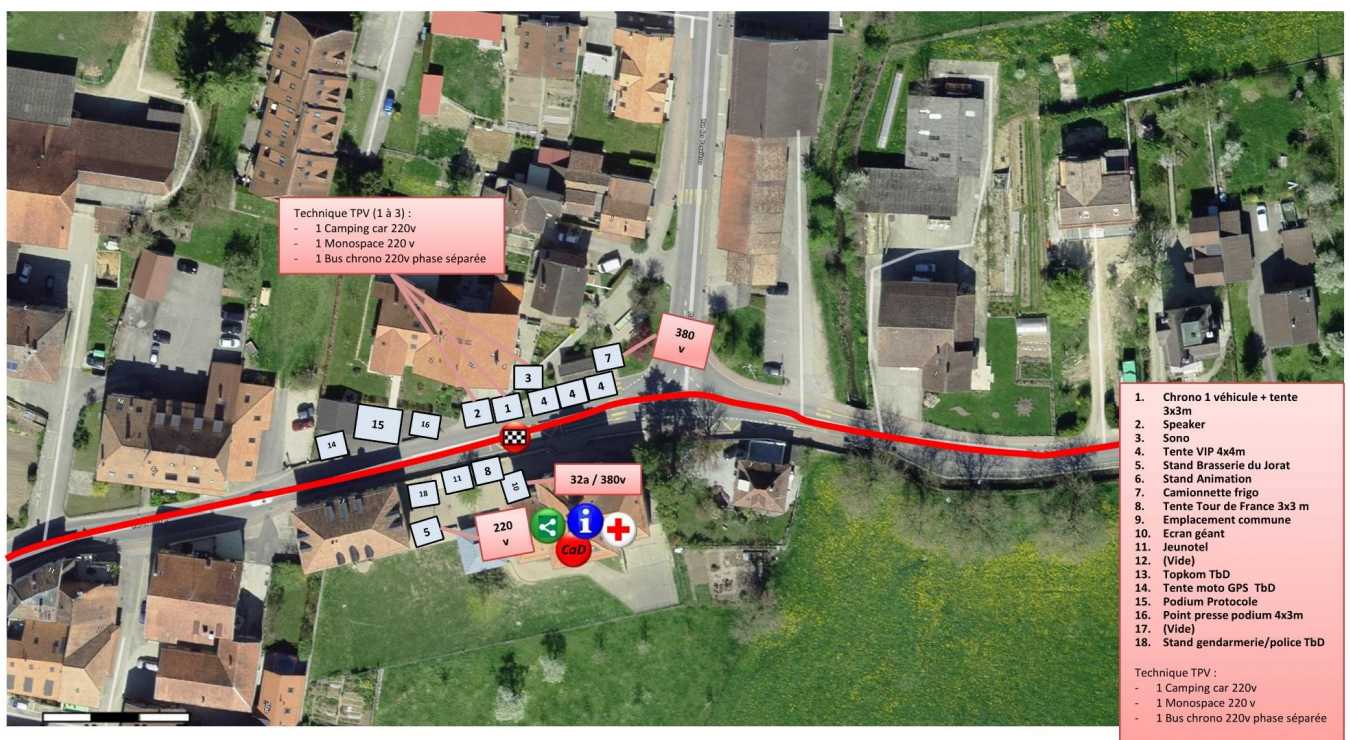
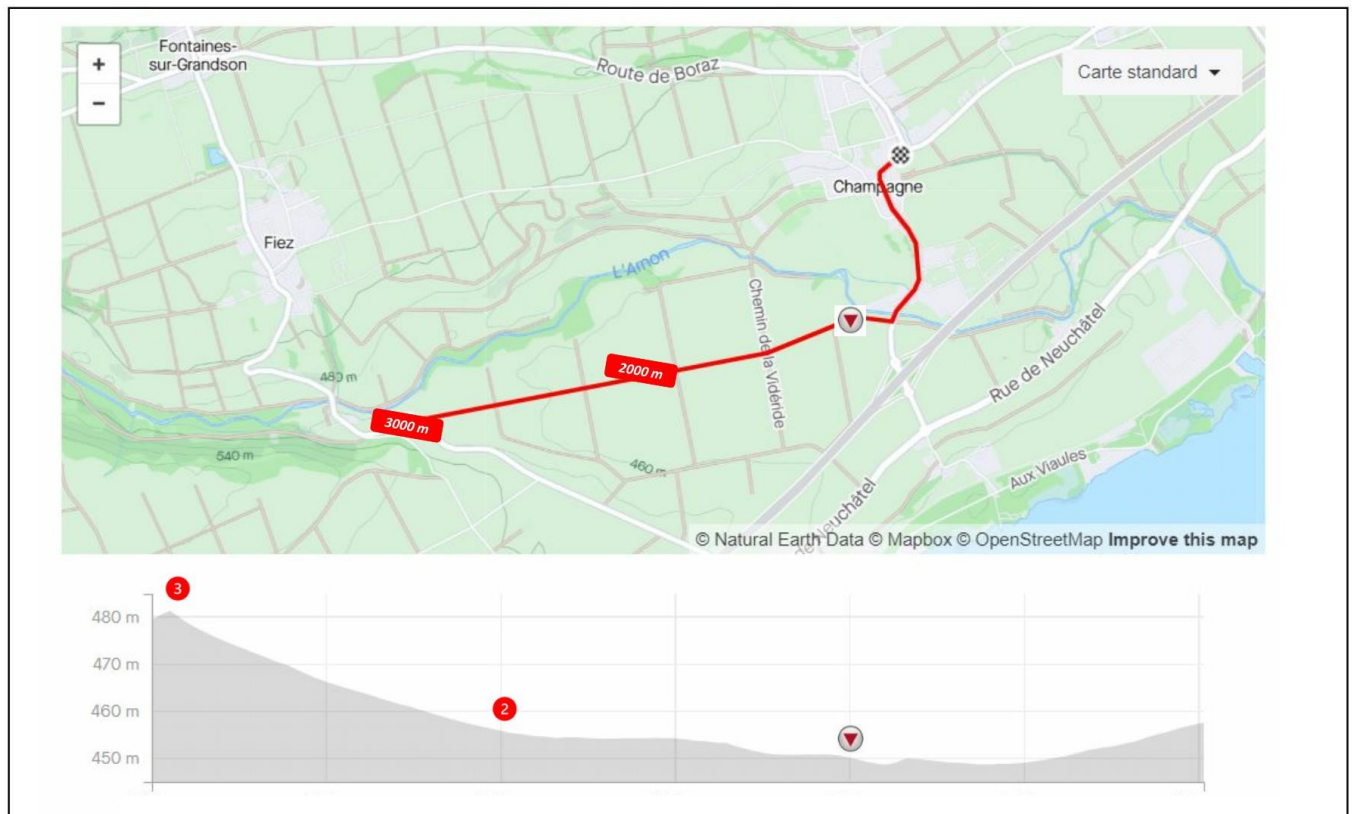
Plan Arrivée (matin)

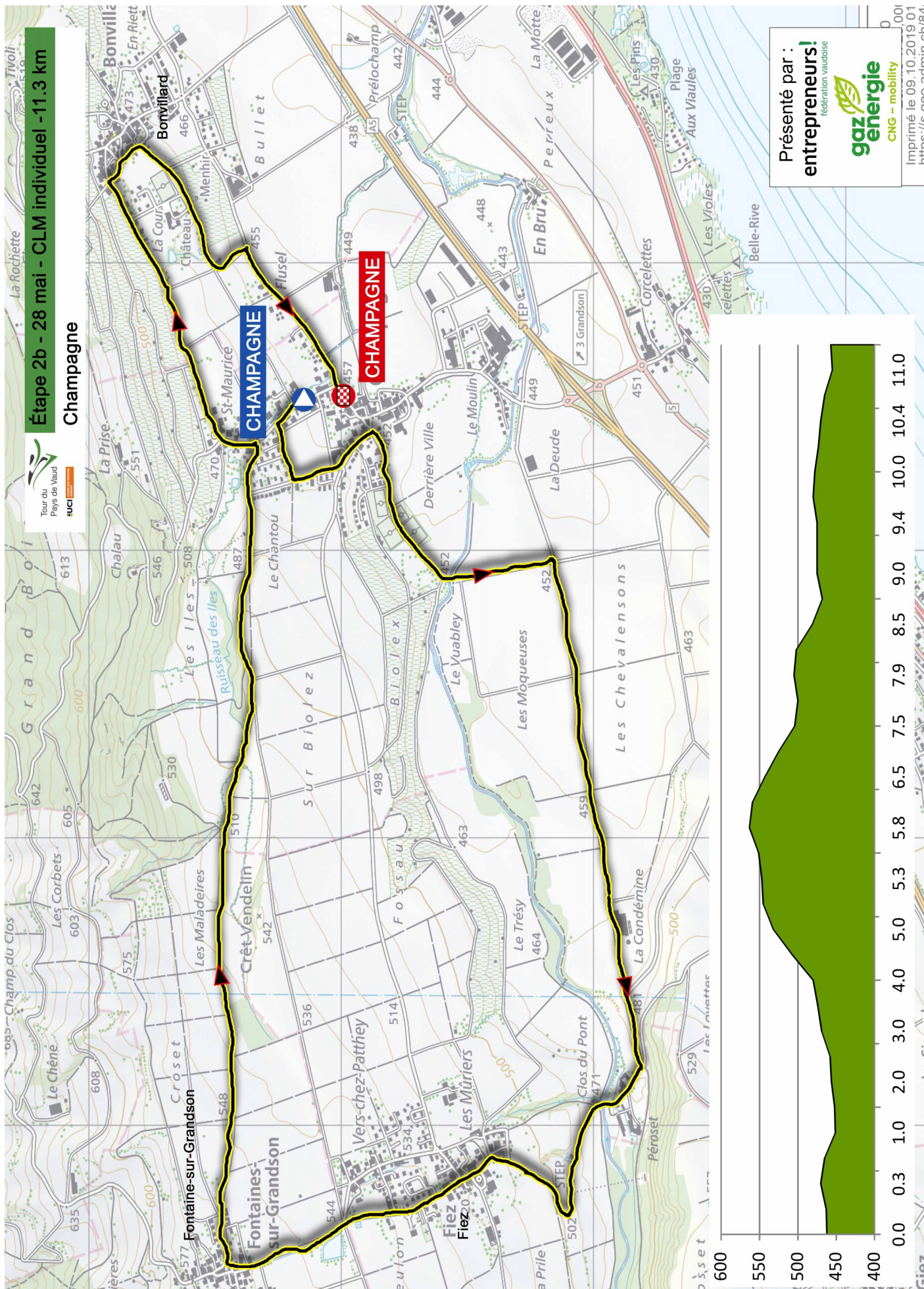


Plan parking, déviation et locaux (matin)



3 derniers km

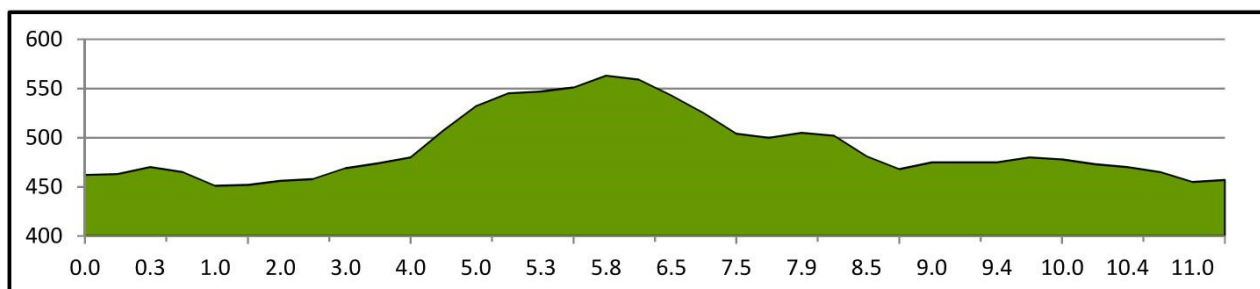




52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Samedi 28 mai 2022

CLM Champagne



Gain/ perte d'élévation: 171 m. / -176 m.

Altitude maxi.: 565 m.

Altitude mini.: 451 m.

Temps prévu: 14 min.

Vitesse moyenne: 48 km/h

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcourus	A parcourir			Nord	Est	46 km/h	48 km/h	50 km/h
0.00	11.30	Départ, Champagne, Rue des Paquières	462	46°50,007	6°39,506	15:00:00	15:00:00	15:00:00
0.07	11.23	A gauche, ch. des Chanvriers	463			15:00:18	15:00:17	15:00:16
0.30	11.00	A gauche, ch. de Pécheret	470			15:00:41	15:00:39	15:00:38
0.50	10.80	A gauche, ch. Des Chézeaux	465			15:00:55	15:00:53	15:00:50
0.70	10.60	A droite, ch. De Vidéride	457			15:01:08	15:01:05	15:01:03
1.30	10.00	Tout droit	455			15:01:49	15:01:44	15:01:40
1.80	9.50	A droite	454			15:02:23	15:02:17	15:02:12
3.30	8.00	Tout droit	481			15:04:16	15:04:05	15:03:55
4.50	6.80	Fiez	509			15:05:56	15:05:41	15:05:27
5.60	5.70	Fontaines-sur-Grandson	552			15:07:28	15:07:09	15:06:52
5.80	5.50	A droite, Onnens Champagne	562			15:07:47	15:07:27	15:07:09
8.50	2.80	Champagne	481			15:11:09	15:10:42	15:10:16
8.70	2.60	A gauche, rue de Saint-Maurice	470			15:11:24	15:10:56	15:10:30
8.80	2.50	A droite, rue de Saint-Maurice	472			15:11:33	15:11:04	15:10:37
9.50	1.80	Bonvillars	479			15:12:33	15:12:01	15:11:32
9.80	1.50	A droite, rue du Canton	484			15:12:59	15:12:27	15:11:57
9.90	1.40	A droite, rue du Tilleul	483			15:13:08	15:12:36	15:12:05
10.00	1.30	A droite, direction La Cour	476			15:13:16	15:12:43	15:12:12
10.30	1.00	A gauche, Le Moulin	465			15:13:38	15:13:04	15:12:33
10.40	0.90	A droite, En Flusel	456			15:13:45	15:13:11	15:12:39
10.50	0.80	En Flusel	458			15:13:52	15:13:17	15:12:45
10.70	0.60	Champagne	458			15:14:05	15:13:30	15:12:58
11.20	0.10	Tout droit, Rue du Village	457			15:14:38	15:14:02	15:13:28
11.30	0.00	ARRIVEE, Champagne, Rue du Village	457	46°49,873	6°39,533	15:14:45	15:14:08	15:13:34

Les départs se font toutes les minutes à l'inverse du classement et toutes les deux minutes pour les 20 meilleurs coureurs

Durée moyenne du parcours: 14 minutes / Estimation de fin d'épreuve 18h05'

Vitesse moyenne: 48 km/h

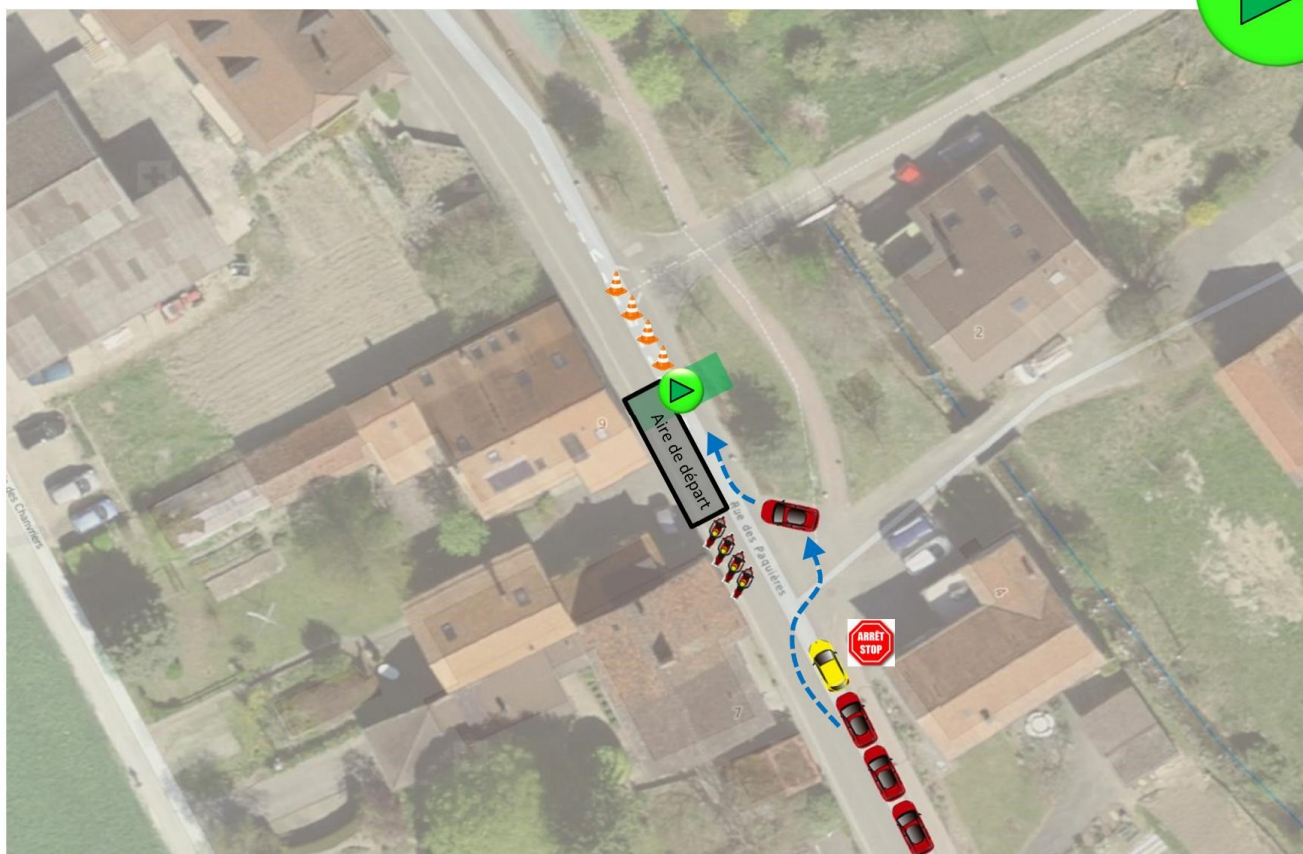
Départ et Arrivée (TT)



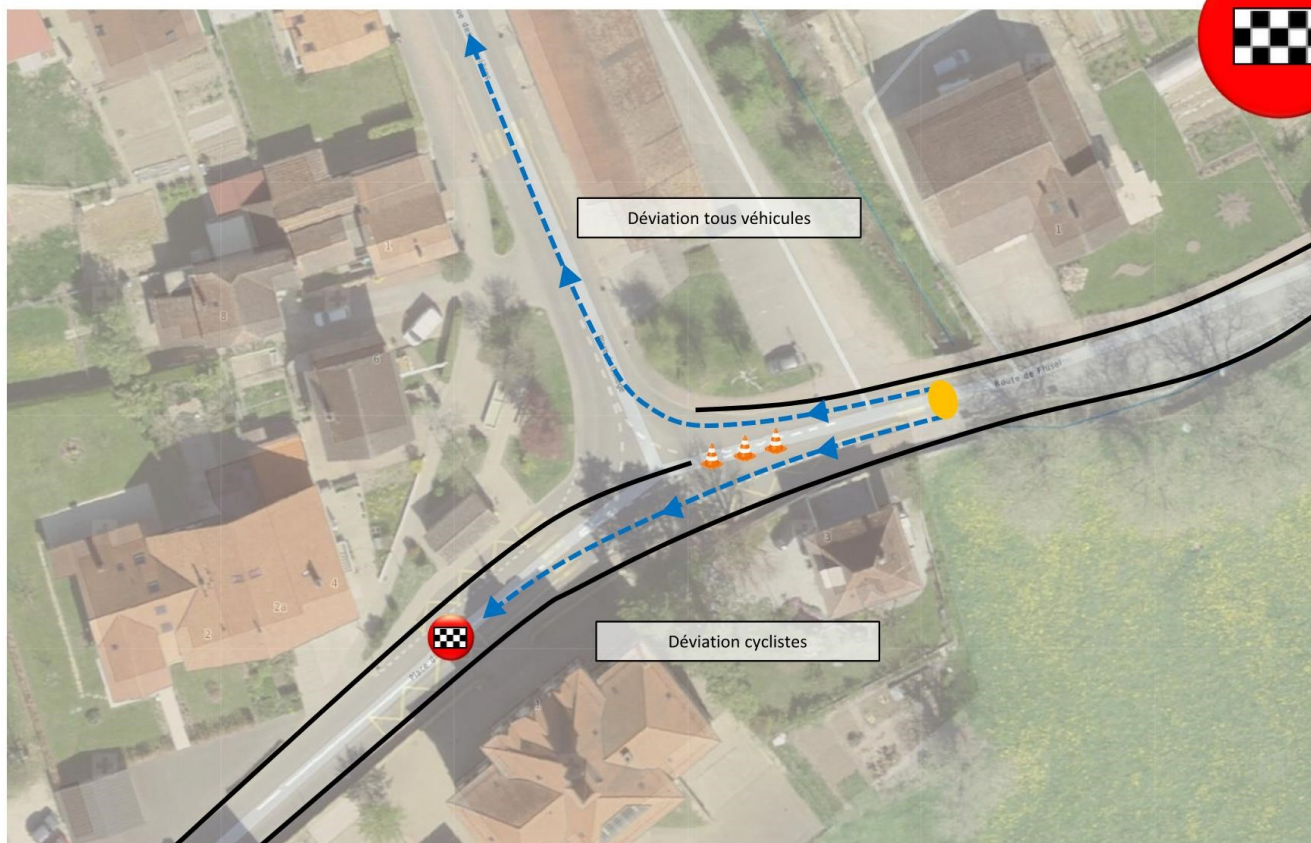
Plan parking, déviation et locaux (TT)



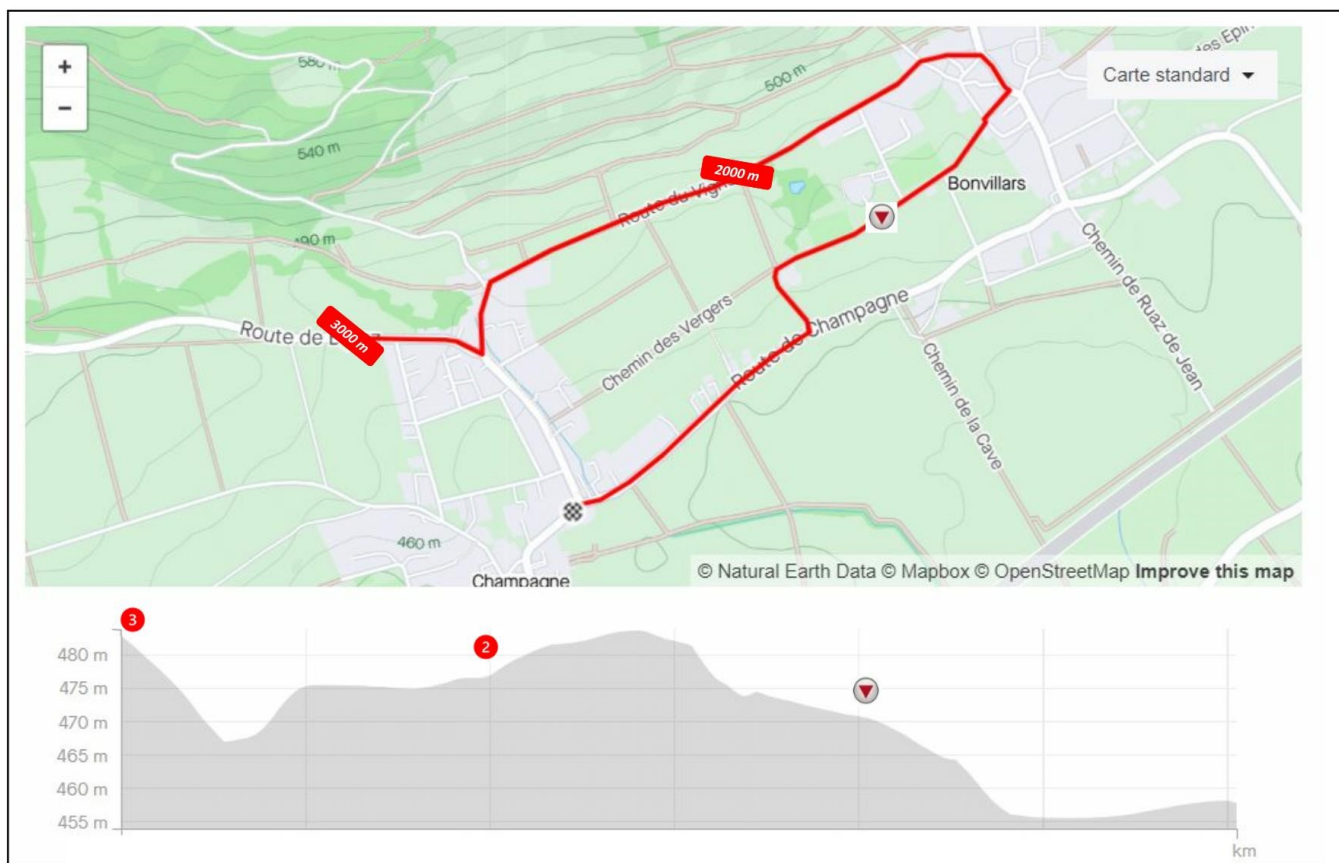
Départ (TT)



Arrivée (TT)



3 derniers km



Plan parkings visiteurs



HORAIRES TPV 2022

Dimanche 29 mai 2022

3^{ème} étape

AIGLE / AIGLE

LAUSANNE, Chemin du Bois-de-Vaux 36, Jeunotel

05h30 – 06h00	Petit-déjeuner des équipes
06h00 – 06h30	Petit-déjeuner de l'Organisation du Tour
06h30 – 07h00	Ouverture de la permanence
06h45	Départ des équipes et officiels pour Aigle

AIGLE, site de départ

Dès 07h30	Arrivée des véhicules sur le site du départ
Dès 08h02	Appel et présentation des coureurs selon l'ordre reçu dans le communiqué
07h50 – 08h50	(Signature de la feuille de départ) + contrôle des baquets et vélos
08h00	Contrôle des liaisons radios des voitures et motos des officiels
08h15	Réunion de course sous la ligne de départ pour les responsables de secteurs

09h15	Départ de la 3^{ème} étape
--------------	---

AIGLE, site d'arrivée

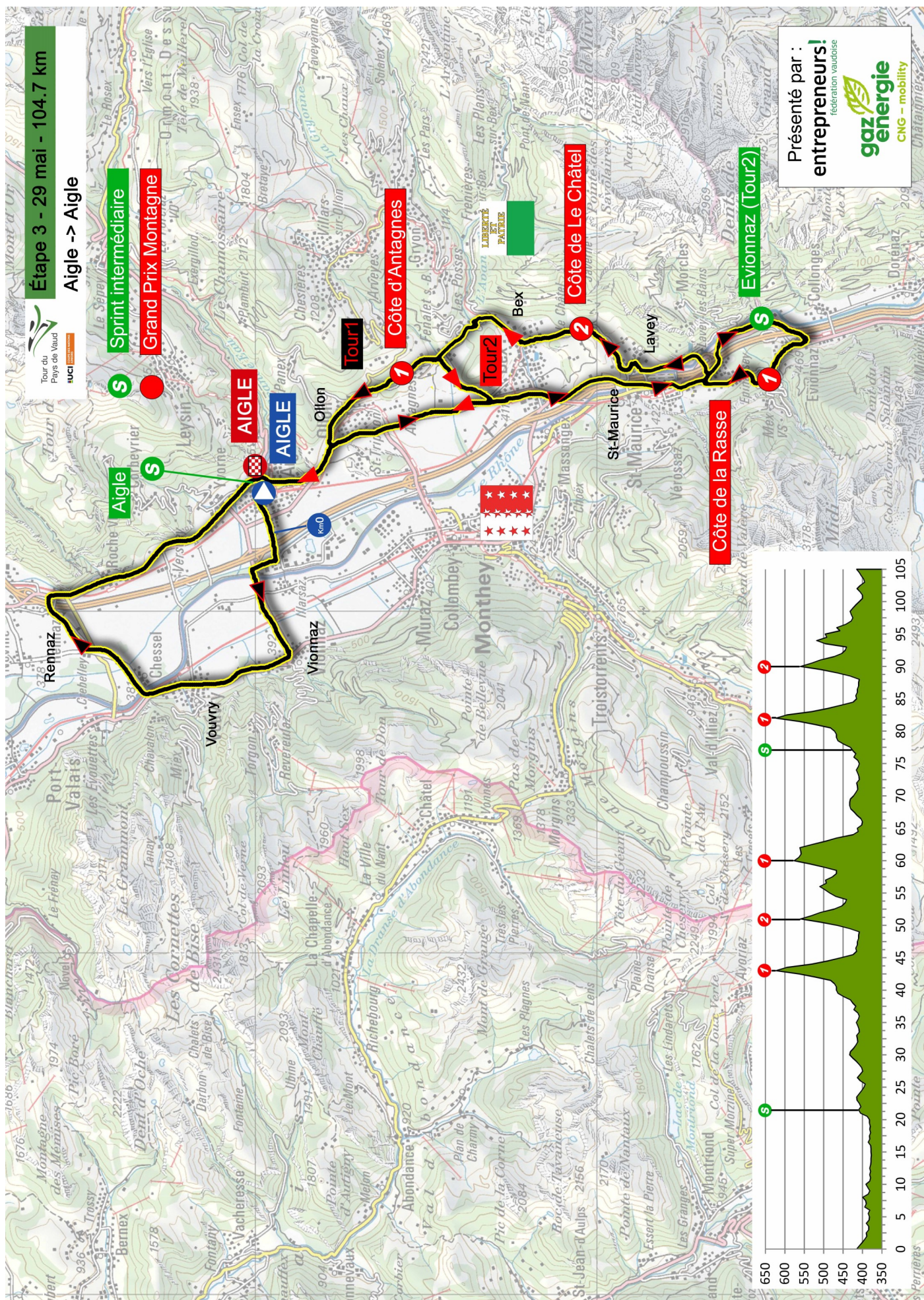
~ 12h00	Arrivée des coureurs
	Réunion du Collège des Commissaires
12h15	Protocole final
12h30	Débriefing de course, devant le camion de chronométrage

AIGLE, parking de l'UCI

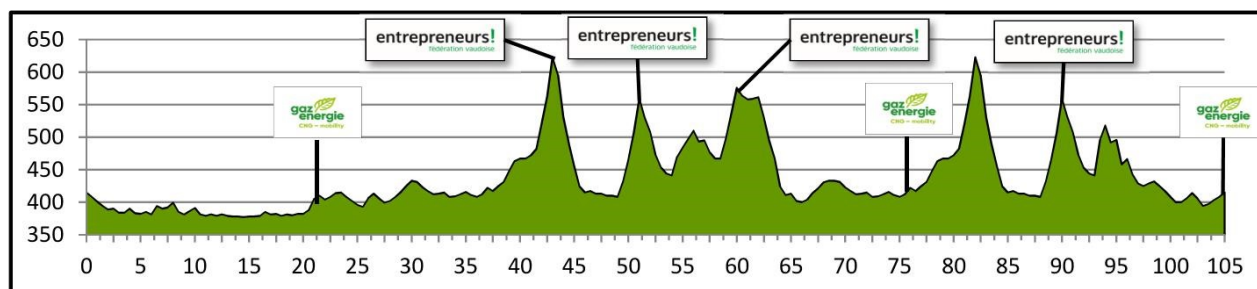
Démontage des radios (les voitures des membres du Jury sont prioritaires)

LAUSANNE, Chemin du Bois-de-Vaux 36, Jeunotel

13h30	Ouverture de la permanence
Dès 13h00	Repas de midi
	L'horaire dépendra de la réception des validations des résultats.
	Le retrait des prix ainsi que le remboursement des dépôts se fait après avoir libéré les chambres, rendu les cartes d'accès à la réception ainsi que les puces sur la ligne d'arrivée.
14h00 – 16h00	Remboursement des frais des collaborateurs auprès de la caisse



52^{ème} Tour du Pays de Vaud
Dimanche 29 mai 2022
3^{ème} étape, Aigle - Aigle



Gain/ perte d'élévation:	1520 m. / -1520 m.
Altitude maxi.:	626 m.
Altitude mini.:	376 m.
Temps prévu:	2h 37 min.
Vitesse moyenne:	40 km/h

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcours	A parcourir			Nord	Est	38 km/h	40 km/h	42 km/h
0.00	2.10	Départ, Aigle, Place du Marché	416	46°19,044	6°58,202	9:15:00	9:15:00	9:15:00
0.40	1.70	A droite, Rue Magencel	409			Sous conduite 2,1 km		
0.60	1.50	Tout droit, Rue Magencel	412					
0.70	1.40	A gauche, Rue du Rhône	411					
1.10	1.00	A gauche, Route d'Evian	403					
1.50	0.60	Tout droit, Z.I 1&2	397					
2.10	104.70	Départ réel lancé km 0, entrée parc golf	390	46°18,921	6°56,937	9:21:00	9:21:00	9:21:00
0.50	104.20	A droite, Route industriel	387			9:21:45	9:21:43	9:21:41
0.90	103.80	Tout droit, Route industriel	388			9:22:19	9:22:15	9:22:11
1.40	103.30	A gauche, Evian Vouvry	388			9:23:01	9:22:55	9:22:49
2.20	102.50	Tout droit, Evian Vionnaz	384			9:24:08	9:23:59	9:23:50
4.00	100.70	Vionnaz	388			9:26:40	9:26:23	9:26:07
4.30	100.40	A droite, Vouvry	395			9:27:05	9:26:47	9:26:30
6.90	97.80	Vouvry	382			9:30:44	9:30:15	9:29:48
7.10	97.60	Tout droit, Avenue du Valais	382			9:31:01	9:30:31	9:30:04
9.00	95.70	A droite, Chessel	380			9:33:41	9:33:03	9:32:28
9.00	95.70	PAN	380			9:33:41	9:33:03	9:32:28
10.20	94.50	Au Grand bois, Chessel	378			9:35:22	9:34:39	9:34:00
11.30	93.40	A droite, Route de Chessel	378			9:36:55	9:36:07	9:35:24
12.50	92.20	A droite	378			9:38:36	9:37:43	9:36:55
13.50	91.20	A droite, Route du Village	381			9:40:00	9:39:03	9:38:11
13.70	91.00	A droite, Aigle	377			9:40:16	9:39:19	9:38:26
14.70	90.00	Roche	382			9:41:39	9:40:37	9:39:41
15.00	89.70	Tout droit	384			9:42:03	9:41:00	9:40:03
16.00	88.70	Tout droit, Martigny Aigle	382			9:43:26	9:42:19	9:41:18
19.70	85.00	Tout droit, Aigle	407			9:48:37	9:47:15	9:46:00
20.20	84.50	Aigle	405			9:49:19	9:47:55	9:46:38

52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Dimanche 29 mai 2022

3^{ème} étape, Aigle - Aigle

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcours	A parcourir			Nord	Est	38 km/h	40 km/h	42 km/h
21.00	83.70	A droite, Martigny 	420			9:50:30	9:49:01	9:47:41
21.10	83.60	PAN 	416			9:50:39	9:49:10	9:47:49
21.20	83.50	SPRINT, Ligne d'arrivée 	416	46°19,044	6°58,202	9:50:47	9:49:17	9:47:57
21.60	83.10	A gauche, Martigny PAN 	409			9:51:20	9:49:49	9:48:26
22.60	82.10	A droite, Martigny Bex 	401			9:52:42	9:51:07	9:49:41
24.00	80.70	Tout droit, Martigny, PAN 	412			9:54:43	9:53:02	9:51:30
25.70	79.00	Tout droit, Martigny 	403			09:57:03	9:55:15	09:53:37
25.90	78.80	PAN 	404			9:57:19	9:55:30	9:53:52
29.20	75.50	Bex 	415			10:01:51	9:59:49	9:57:58
29.80	74.90	Tout droit, Martigny, PAN 	410			10:02:39	10:00:35	9:58:41
30.00	74.70	30 km	410	46°15,022	7°00,171	10:02:56	10:00:50	9:58:56
30.40	74.30	Tout droit, Martigny 	410			10:03:29	10:01:21	9:59:26
30.80	73.90	Tout droit, Martigny 	418			10:04:02	10:01:52	9:59:56
31.60	73.10	Tout droit, Martigny St Maurice	410			10:05:07	10:02:55	10:00:55
33.70	71.00	St Maurice	415			10:08:04	10:05:43	10:03:35
33.90	70.80	Tout droit, Martigny 	415			10:08:21	10:05:59	10:03:51
34.90	69.80	A droite, Mex Epinassey 	425			10:09:49	10:07:23	10:05:10
38.20	66.50	A droite, La Rasse - Evionnaz	459			10:11:38	10:09:06	10:06:48
38.80	65.90	Evionnaz	468			10:16:08	10:13:23	10:10:53
39.20	65.50	A droite, La Rasse	475			10:17:13	10:14:24	10:11:52
39.20	65.50	Début d'ascension 1.6 km 	475	46°10,696	7°01,340	10:17:56	10:15:06	10:12:31
39.90	64.80	La Rasse	535			10:17:56	10:15:06	10:12:31
40.80	63.90	GPM 1 / 1ère cat.  entrepreneurs! 	633	46°10,948	7°00,521	10:20:09	10:17:12	10:14:31
41.10	63.60	A droite, St Maurice 	601			10:23:19	10:20:12	10:17:23
42.10	62.60	Epinassey 	500			10:23:39	10:20:31	10:17:41
43.90	60.80	A droite, Bois-Noir 	421			10:24:51	10:21:39	10:18:46
44.40	60.30	A gauche, Lavey-les-Bains 	425			10:26:55	10:23:37	10:20:38
44.90	59.80	Lavey-les-Bains	422			10:27:46	10:24:26	10:21:24
45.00	59.70	A gauche	422			10:28:35	10:25:12	10:22:08
45.30	59.40	Début zone déchets 1 sur 1,3 km 	414	46°12,434	7°00,928	10:28:45	10:25:22	10:22:18
46.60	58.10	Fin zone déchets 1	414	46°13,081	7°00,573	10:29:18	10:25:53	10:22:48
46.60	58.10	A droite, Lavey	414			10:31:39	10:28:07	10:24:55
46.70	58.00	Lavey-Village	412			10:31:49	10:28:16	10:25:04
46.70	58.00	Début d'ascension 2.1 km 	412	46°13,140	7°00,673	10:31:49	10:28:16	10:25:04
47.00	57.70	A gauche, Rte de Vasselin 	434			10:32:21	10:28:47	10:25:33
47.30	57.40	A droite, rte de Vasselin	432			10:32:54	10:29:18	10:26:03
47.30	57.40	Vasselin	432			10:32:54	10:29:18	10:26:03
48.80	55.90	GPM 2 / 2ème cat entrepreneurs! 	564	46°13,865	7°01,684	10:37:01	10:33:13	10:29:46
49.20	55.50	Le Châtel	532			10:37:34	10:33:45	10:30:17
49.30	55.40	A gauche, Bex	526			10:37:43	10:33:53	10:30:24
50.80	53.90	Bex	455			10:39:28	10:35:33	10:32:00
51.00	53.70	A gauche 	444			10:39:42	10:35:46	10:32:12
51.30	53.40	A droite, Villars Gryon les Plans 	431			10:40:02	10:36:05	10:32:31

52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Dimanche 29 mai 2022

3^{ème} étape, Aigle - Aigle

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcourus	A parcourir			Nord	Est	38 km/h	40 km/h	42 km/h
52.60	52.10	A gauche, Villars Gryon PAN 	484			10:40:02	10:36:05	10:32:31
53.70	51.00	A gauche, Les Dévens	491			10:41:57	10:39:58	10:36:12
54.70	50.00	Les Dévens	496			10:44:07	10:41:28	10:37:38
54.90	49.80	A gauche, Bex	491			10:45:42	10:41:46	10:37:55
55.50	49.20	A droite, Antagnes	465			10:46:01	10:42:48	10:38:54
56.40	48.30	A droite, Les Fontaines Antagnes	464			10:47:06	10:44:09	10:40:11
56.40	48.30	Début d'ascension 1.1 km 	464	46°16,494	7°00,513	10:47:06	10:44:09	10:40:11
57.50	47.20	Les Fontaines	490			10:50:24	10:45:56	10:41:53
57.60	47.10	A droite, Rte du Pissot	501			10:50:43	10:46:14	10:42:10
58.20	46.50	Antagnes	561			10:52:37	10:48:02	10:43:53
58.40	46.30	GPM 3 / 1ère cat.  entrepreneurs! 	582	46°16,597	7°00,762	10:53:14	10:48:38	10:44:27
58.40	46.30	A gauche, Ollon	582			10:56:42	10:51:55	10:47:35
60.70	44.00	A gauche	562			10:57:15	10:52:26	10:48:05
61.20	43.50	Ollon	523			10:59:12	10:54:18	10:49:51
63.00	41.70	A gauche, Bex, PAN 	412			11:02:02	10:56:59	10:52:24
64.70	40.00	Tout droit, Martigny Bex 	403			11:02:21	10:57:17	10:52:42
64.90	39.80	PAN 	404			11:07:33	11:02:14	10:57:24
68.20	36.50	Bex	415			11:08:26	11:03:04	10:58:12
68.80	35.90	Tout droit, Martigny, PAN 	410			11:09:19	11:03:54	10:59:00
69.40	35.30	Tout droit, Martigny 	410			11:09:56	11:04:29	10:59:34
69.80	34.90	Tout droit, Martigny 	418			11:11:07	11:05:36	11:00:37
70.60	34.10	Tout droit, Martigny	410			11:14:12	11:08:32	11:03:25
72.70	32.00	St Maurice	415			11:14:20	11:08:40	11:03:33
72.80	31.90	Tout droit, Martigny 	415			11:16:02	11:10:17	11:05:05
73.90	30.80	A droite, Mex Epinassey 	425			11:17:16	11:11:27	11:06:12
77.30	27.40	Sprint, Rôtisserie Bois-Noir 	460	46°11,269	7°01,307	11:21:22	11:15:21	11:09:55
78.00	26.70	A droite, La Rasse - Evionnaz	459			11:22:26	11:16:21	11:10:52
78.60	26.10	Evionnaz	468			11:23:22	11:17:15	11:11:43
79.00	25.70	A droite, La Rasse	475			11:24:02	11:17:53	11:12:19
79.00	25.70	Début d'ascension 1.6 km 	475	46°10,696	7°01,340	11:24:02	11:17:53	11:12:19
79.80	24.90	La Rasse	535			11:26:34	11:20:17	11:14:36
80.70	24.00	GPM4/ 1ère cat.  entrepreneurs! 	633	46°10,948	7°00,521	11:29:43	11:23:17	11:17:28
81.40	23.30	A droite, St Maurice 	597			11:30:32	11:24:03	11:18:11
82.40	22.30	Epinassey	500			11:31:43	11:25:11	11:19:16
84.20	20.50	A droite, Bois-Noir 	421			11:33:47	11:27:09	11:21:08
84.70	20.00	A gauche, Lavey-les-Bains  	425			11:34:38	11:27:57	11:21:55
84.70	20.00	20 km	425	46°12,115	7°00,670	11:34:38	11:27:57	11:21:55
85.20	19.50	Lavey-les-Bains	422			11:35:27	11:28:43	11:22:39
85.30	19.40	A gauche	422			11:35:38	11:28:54	11:22:48
85.60	19.10	Début zone déchets 2 sur 1,3 km 	414	46°12,434	7°00,928	11:36:10	11:29:25	11:23:18
86.90	17.80	Fin zone déchets 2	414	46°13,081	7°00,573	11:38:31	11:31:38	11:25:25
86.90	17.80	A droite, Lavey	414			11:38:31	11:31:38	11:25:25
87.00	17.70	Lavey-Village	412			11:38:41	12:31:48	11:25:34

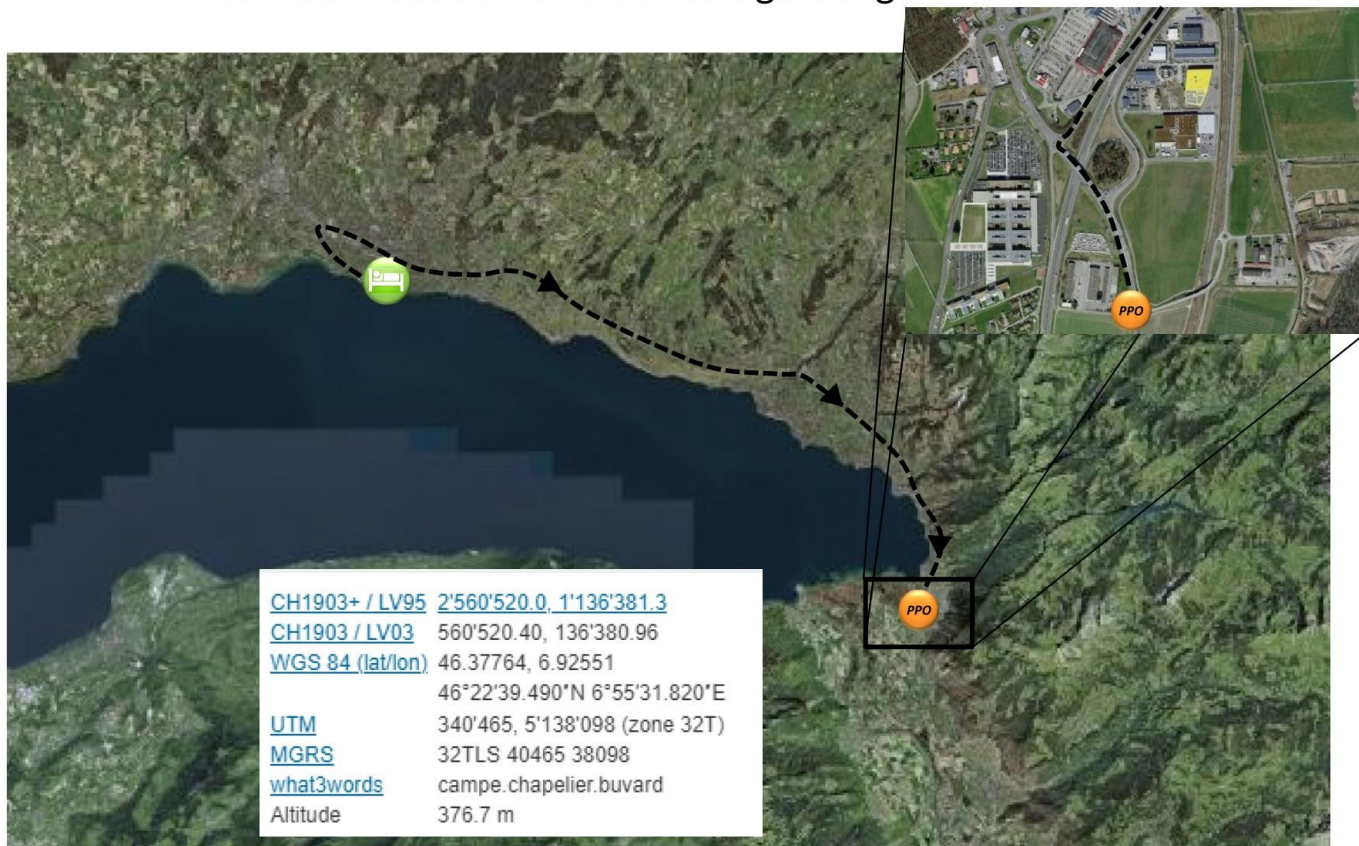
52^{ème} Tour du Pays de Vaud

Dimanche 29 mai 2022

3^{ème} étape, Aigle - Aigle

KILOMETRES		ETAPE	Alt.	GPS		HORAIRES		
Parcourus	A parcourir			Nord	Est	38 km/h	40 km/h	42 km/h
87.00	17.70	Début d'ascension 2.1 km 	412	46°13,140	7°00,673	11:38:41	11:31:48	11:25:34
87.30	17.40	A gauche, Rte de Vasselin 	434			11:39:13	11:32:19	11:26:04
87.60	17.10	A droite, rte de Vasselin	432			11:39:46	11:32:50	11:26:33
87.60	17.10	Vasselin	432			11:39:46	11:32:50	11:26:33
89.10	15.60	GPM 5 / 2ème cat 	564	46°13,865	7°01,684	11:43:53	11:36:44	11:30:16
89.50	15.20	Le Châtel	532			11:44:27	11:37:16	11:30:47
89.60	15.10	A gauche, Bex	526			11:44:34	11:37:24	11:30:54
91.10	13.60	Bex	455			11:46:19	11:39:04	11:32:29
91.30	13.40	A gauche 	444			11:46:33	11:39:17	11:32:42
91.60	13.10	A droite, Villars Gryon les Plans 	431			11:46:54	11:39:36	11:33:00
92.90	11.80	A gauche, Villars Gryon PAN 	484			11:48:49	11:41:25	11:34:44
94.00	10.70	A gauche, Les Dévens	491			11:50:59	11:43:29	11:36:42
94.70	10.00	10 km	491	46°16,043	7°01,234	11:52:05	11:44:32	11:37:42
95.00	9.70	Les Dévens	496			11:52:34	11:44:59	11:38:07
95.20	9.50	A gauche, Bex	491			11:52:51	11:45:16	11:38:23
97.20	7.50	A droite, Aigle	419			11:55:29	11:47:46	11:40:46
99.70	5.00	5 km	414	46°16,790	6°59,529	11:59:00	11:51:06	11:43:57
100.30	4.40	PAN 	404			11:59:50	11:51:54	11:44:42
100.50	4.20	Tout droit, Aigle 	403			12:00:07	11:52:10	11:44:58
102.20	2.50	Tout droit, Aigle 	417			12:02:40	11:54:35	11:47:16
102.80	1.90	A droite, Aigle	398			12:03:29	11:55:21	11:48:00
103.20	1.50	Aigle 	404			12:04:01	11:55:52	11:48:29
104.70	0.00	ARRIVEE Aigle Spint	416	46°19,044	6°58,202	12:05:59	11:57:44	11:50:17

Déplacement
Coordonnées du Point de Passage Obligé

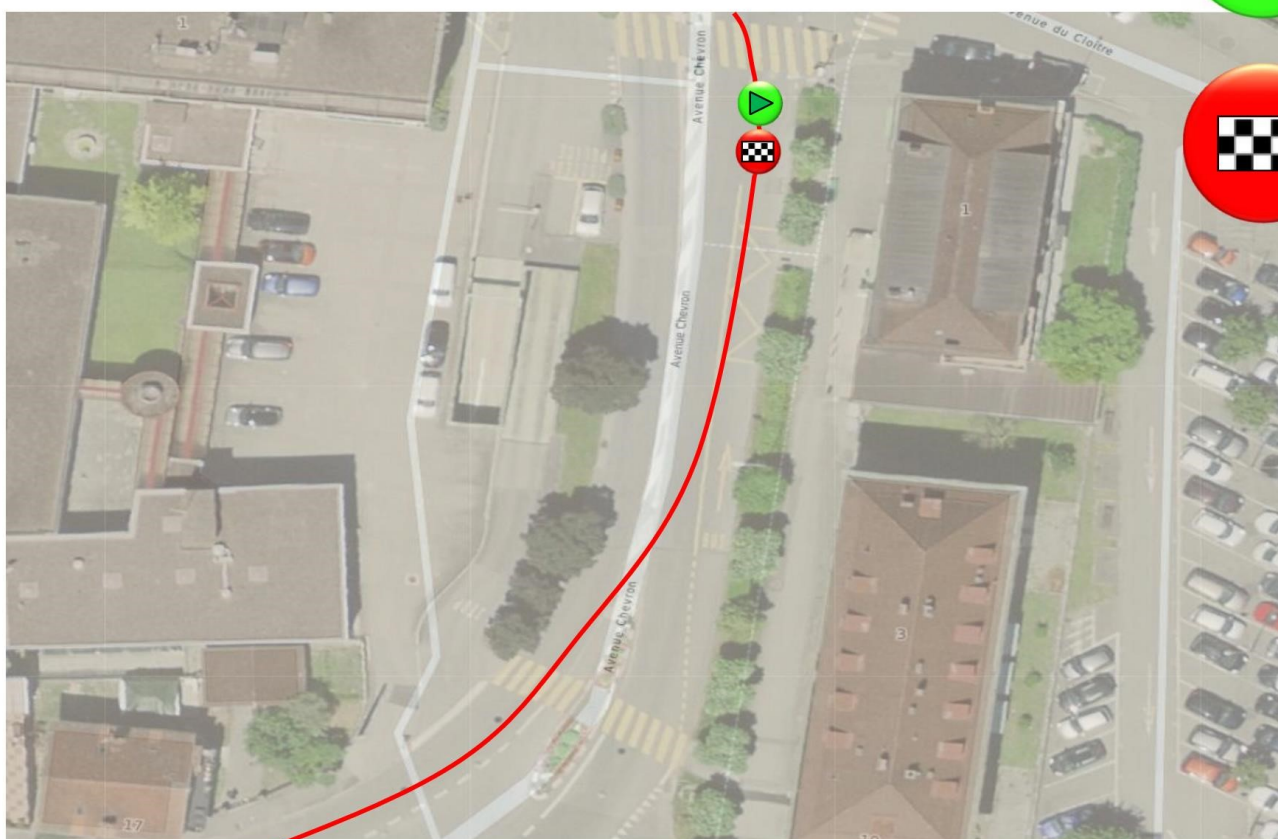


Plan parking, déviation et locaux

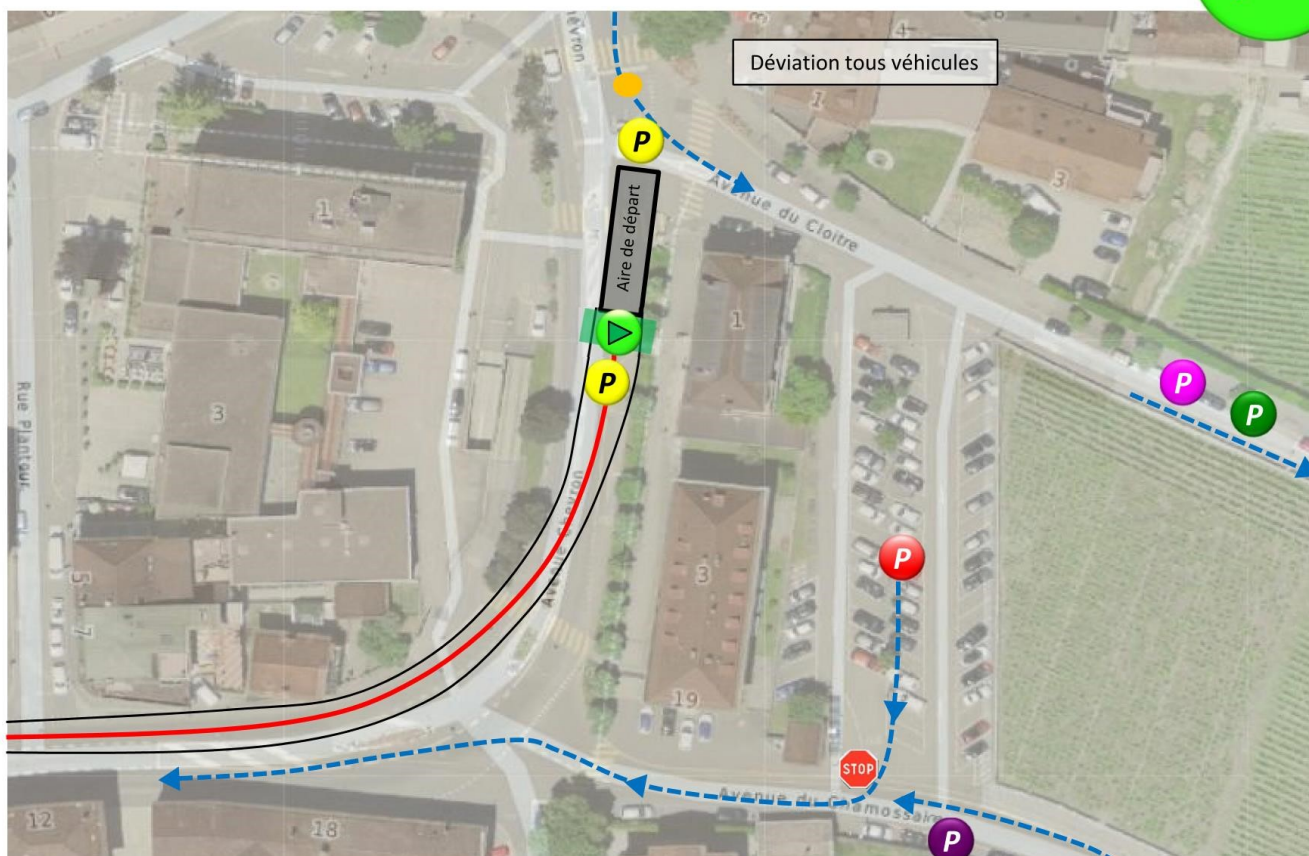


P

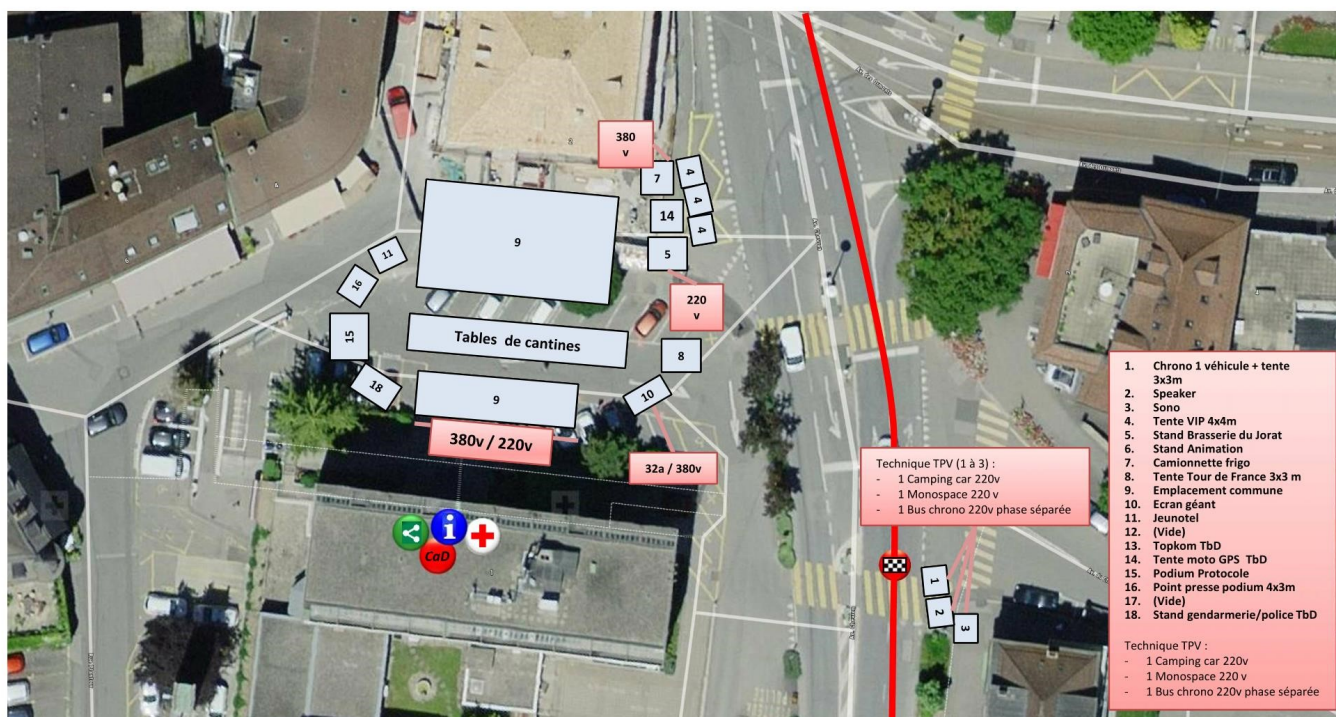
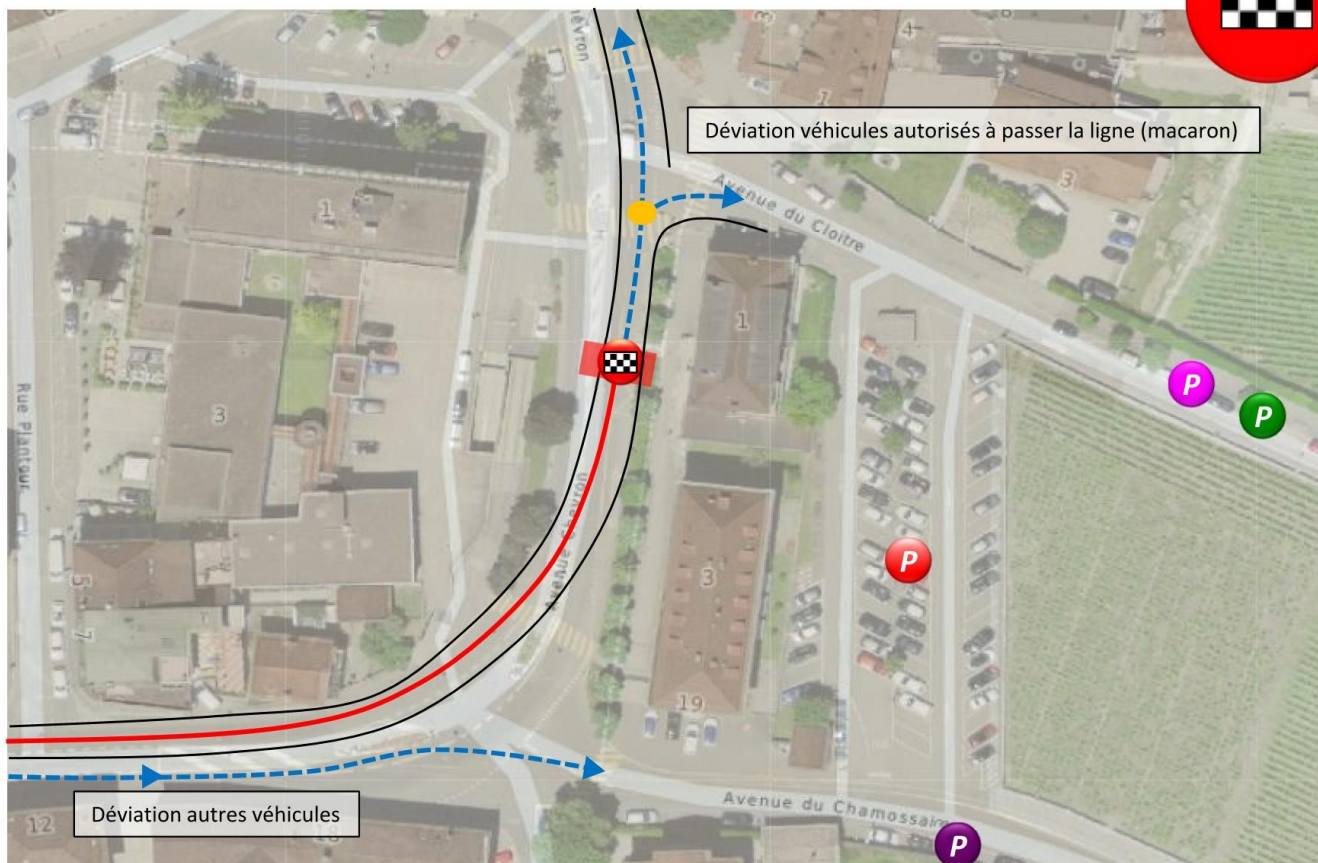
Plan Départ et arrivée



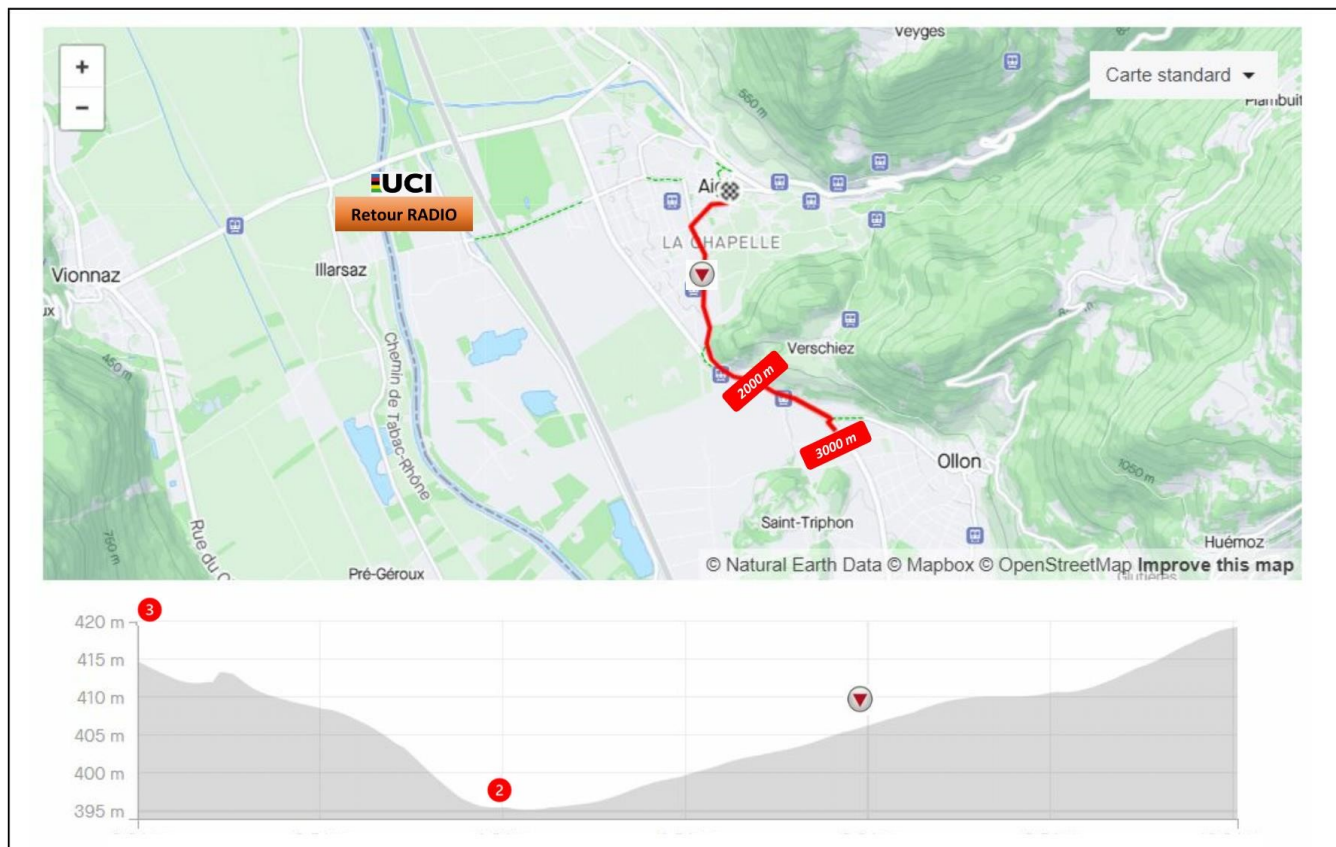
Plan Départ et déviation



Plan Arrivée et déviation



3 derniers km



Le présent règlement, pris en application de l'article 1.2.040 du règlement de l'UCI du sport cycliste, complète et/ou précise, pour ce qui concerne le Tour du Pays de Vaud, certaines des règles techniques et sportives fixées par l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Article 1 – Participation

Le 52^{ème} Tour du Pays de Vaud, est organisé par un comité indépendant et bénévole, p.a Alain WITZ, rue de la Poste 3, CH-1148 Cuarnens, sous le règlement UCI. Il est ouvert aux équipes nationales et aux équipes mixtes. Le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 6. Il est réservé aux athlètes des catégories Hommes Juniors et est inscrit au calendrier UCI Coupe des Nations. L'épreuve est classée en classe 2.Ncup juniors. Elle attribue les points suivants :

- 30-25-20-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 aux 20 premiers du classement général final;
- 6-5-4-3-2-1 aux 6 premiers de chaque étape.

L'UCI attribue un signe distinctif aux coureurs de la nation leader du classement de la coupe des nations hommes juniors que les coureurs devront porter lors des cérémonies protocolaires selon les directives de l'UCI.

Article 2 - Permanences et réunions

La permanence de départ se tient, le jeudi 26 mai 2022, à 1007 Lausanne, ch. du Bois-de-Vaux 36, Jeunotel, de 07h30 à 09h00.

La confirmation des partants et le retrait des dossards, par les responsables d'équipes, se font à la permanence le jeudi 26 mai 2022, de 08h15 à 09h30.

La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du Collège des commissaires, est fixée à Lausanne, Jeunotel, le jeudi 26 mai 2022, à 10h00.

La réunion d'informations aux chauffeurs, service médical, sécurité, responsables parcours, escorte peloton, se déroulera le vendredi 27 mai 2022 à 10h00 à Lausanne, Jeunotel.

La permanence d'arrivée se tient, le dimanche 29 mai 2022, à Lausanne, Jeunotel, dès 14h00.

Article 3 - Réunion de sécurité avec les coureurs

En complément du travail réalisé par l'encadrement des équipes, l'organisateur souhaite réunir les coureurs afin de leur apporter certaines informations et leur rappeler les règles liées à la circulation des véhicules, à leur comportement, aux dangers du parcours et problématique du dopage.

Cette réunion se déroulera le jeudi 26 mai 2022 à 10h30 à Lausanne, Jeunotel.

La participation de tous les coureurs est obligatoire.

Article 4 - Officiels de la course

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- le Directeur du Tour du Pays de Vaud ;
- le Directeur technique ;
- le Responsable course ;
- les régulateurs à moto.

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la Direction de l'épreuve sont :

- le Président du Collège des commissaires ;
- les commissaires nationaux désignés pour l'épreuve ;
- le juge aux arrivées ;
- les chronométreurs ;
- l'officiel de contrôle des délais.

Article 5 - Collège des commissaires

Le Collège des commissaires comprend :

- le Président du Collège ;
- cinq commissaires nationaux ;
- un juge à l'arrivée.

Le Collège prend connaissance des infractions relevées par les commissaires et les officiels de l'épreuve, délibère en toute indépendance et prononce les sanctions qu'il juge nécessaires, dans le respect du présent règlement, de celui de l'UCI et de Swiss Cycling.

La voix du président est prépondérante. Toutes les décisions du Collège sont immédiatement communiquées à la Direction de l'épreuve, laquelle assume la charge de les porter à la connaissance des directeurs sportifs dans les meilleurs délais.

Article 6 - Juge aux arrivées

Le juge aux arrivées assure les classements intermédiaires en cours d'étape et le classement à l'arrivée. En cas d'impossibilité, sa fonction peut être remplie par tout autre commissaire.

Article 7 - Chronométrage

Aux arrivées, tous les coureurs d'un même peloton sont crédités du même temps. À chaque coupure effective, le chronométreur enregistre un nouveau temps. Il officie jusqu'à l'arrivée du véhicule balai. Il enregistre également les temps des coureurs arrivés après les délais impartis et remet la liste, avec les temps correspondants, au Président du Collège des commissaires.

Article 8 - Prologue

L'ordre de départ s'effectue dans l'ordre inverse de la liste des partants.

L'ordre de départ des équipes est fixé par l'organisateur en accord avec le collège des commissaires. Chaque équipe déterminera l'ordre de départ de ses coureurs.

Les coureurs partent à intervalles d'une minute.

Heures de départ

La liste avec l'heure de départ de chaque coureur est remise aux directeurs sportifs environ 2 heures avant le départ du premier coureur. Cet horaire est définitif et ne peut être modifié.

Départ

Chaque coureur doit se présenter au contrôle de sa bicyclette et à la signature de la feuille de départ au plus tard 15 minutes avant son heure de départ.

Article 9 - Contre-la-montre individuel

L'ordre des départs de la deuxième ½ étape "2.2", contre-la-montre "individuel" est le suivant :

- de 1' en 1' puis de 2' en 2' pour les 20 derniers partants. Les départs s'effectuent dans l'ordre inverse du classement général établi à l'issue de la première ½ étape "2.1".

L'intervalle de temps peut être réduit ou augmenté pour tout ou partie des coureurs, par décision de la Direction de l'épreuve, en accord avec le Collège des commissaires.

L'ordre des départs peut être éventuellement modifié par le Collège des commissaires et la Direction de l'épreuve, si celui établi par le classement général inversé aligne consécutivement deux coureurs de la même équipe. Dans ce cas, le moins bien classé des deux prend la place du coureur qui devait le précéder.

L'ordre des départs peut être modifié, dans les mêmes conditions, s'il apparaît qu'il risque d'engendrer une situation particulière préjudiciable à l'équité de l'épreuve.

Dès le départ du premier coureur, l'entraînement est interdit sur le parcours. Les coureurs sont tous tenus sur la ligne de départ par le même starter. Ils ont l'obligation de se présenter au contrôle des signatures, et de leur bicyclette au moins 15 minutes avant leur départ. Tout coureur se présentant après son heure de départ est pénalisé de son retard.

Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape. Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins 2 mètres. Le coureur dépassé doit rouler à 25 mètres au moins de l'autre.

L'aide entre les coureurs est interdite.

Tout dépannage se fait exclusivement à l'arrêt. Chaque coureur est accompagné d'une voiture qui transporte son matériel de rechange. Chaque voiture suiveuse doit demeurer à une dizaine de mètres derrière son coureur. Elle ne doit jamais venir à sa hauteur, les informations étant fournies de l'arrière. Elle n'est autorisée à s'intercaler entre deux coureurs que s'ils sont séparés de 50 mètres minimum. Si cette distance se réduit, la voiture affectée au coureur se trouvant en tête doit immédiatement se replacer derrière l'autre coureur.

Dans le cas où des véhicules feraient défaut, l'organisation se réserve d'affecter une voiture à disposition du coureur.

Dans la dernière heure de course, le coureur ayant réalisé le meilleur temps de l'étape devra rester dans l'enceinte protocolaire jusqu'à ce que son temps soit éventuellement amélioré.

Heures de départ

La liste avec l'heure de départ de chaque coureur est remise aux directeurs sportifs environ 2 heures avant le départ du premier coureur. Cet horaire est définitif et ne peut être modifié.

Article 10 - Ravitaillements et écologie

Contres-la-montre

Lors du prologue et du contre-la-montre "individuel", le ravitaillement n'est pas autorisé.

Etapes en lignes

Les ravitaillements s'effectuent selon les règles kilométriques prévues par le règlement de l'UCI. Ils peuvent s'effectuer par musettes ou par bidons. Les règles de ces ravitaillements sont les suivantes :

- d'une manière générale, le ravitaillement permanent est autorisé à partir du panneau situé près du 30^{ème} kilomètre et jusqu'au panneau annonçant la fin du ravitaillement à 20 kilomètres de l'arrivée ;
- la Direction de l'épreuve peut, en accord avec le Collège des commissaires, modifier ces modalités durant l'étape en fonction des conditions climatiques ou de toute circonstance exceptionnelle ;
- les coureurs doivent se laisser glisser à la hauteur de la voiture de leur directeur sportif derrière celle de la direction de course ou des commissaires ;
- en cas d'échappée, le ravitaillement est autorisé en dernière position du groupe pour autant que celui-ci ne comprenne pas un nombre de coureurs supérieur à quinze ;
- toute aspersion à partir d'un véhicule est rigoureusement interdite.

Si les coureurs acceptent de la part des spectateurs des boissons ou de la nourriture, ils le font à leurs risques et périls, y compris en matière de poursuites pénales.

Afin de respecter l'environnement et dans un souci de sécurité, il est interdit de se débarrasser d'aliments, de musettes, de bidons ou de tout autre accessoire en dehors de la zone de récupération ou de tout autre lieu prévu à cet effet.

Le port et l'usage de récipients en verre sont formellement interdits. Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée en dehors de la zone de récupération ou de tout autre lieu prévus à cet effet.

La Direction de l'épreuve peut, en accord avec le Collège des Commissaires, modifier ces modalités durant l'étape en fonction des conditions météo ou de toutes circonstances exceptionnelles.

Article 11 - Radio-Tour

Les informations de courses sont émises sur la fréquence 159.825 mHz.

Article 12 - Assistance technique neutre

Le service d'assistance neutre est assuré par Assistance VITTA, au moyen de 3 véhicules.

Article 13 - Service médical

Les soins médicaux en course sont assurés exclusivement par les membres du service médical mis en place par l'organisation et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte de départ et jusqu'au moment où ils quittent l'enceinte d'arrivée. Les interventions pendant la course ne peuvent s'effectuer qu'à l'arrière du peloton où doit se trouver le demandeur.

Il est toutefois précisé que dans le cas d'un traitement important ou lors de l'ascension des cols ou côtes, le médecin doit obligatoirement officier à l'arrêt. En dehors de la course, les directeurs sportifs peuvent faire appel aux soignants de l'organisation dont le numéro de téléphone sera transmis à l'ensemble des suiveurs.

Ils peuvent également alerter un médecin de leur choix. L'action du service médical peut être éventuellement modifiée dans le cas de nouvelles dispositions légales.

Article 14 - Infractions en course

L'aspiration et l'entraînement par un véhicule à moteur, la "poussette", la "rétropoussette", la "tirette" et la prise d'appui sont interdits en toutes circonstances. Les commissaires de course peuvent exclure tout coureur surpris accroché effectivement à un véhicule en marche, sans préjudice de l'amende et de la suspension encourues.

Les obstructions volontaires et les manœuvres non réglementaires sont défendues et pénalisées.

Pour garantir un déroulement correct des sprints, le coureur qui dévie du couloir qu'il aura choisi subira les sanctions prévues au barème des pénalités.

Article 15 - Parcours

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel.

L'emprunt de tout autre itinéraire, notamment de raccourcis, est sanctionné. Par respect du public et pour sa sécurité, les coureurs ne peuvent pas utiliser les trottoirs et les pistes cyclables. En cas de changement d'itinéraire, la Direction de l'organisation en avise, au moment du contrôle de départ, les directeurs sportifs et les coureurs. Ces derniers ont l'obligation d'apposer leur signature sur le communiqué leur signifiant la ou les modifications de parcours.

En cas d'accident ou d'incident exceptionnel risquant de fausser le déroulement régulier de la course en général ou d'une étape en particulier, le Directeur de l'organisation, après accord du Collège des commissaires, peut à tout instant décider, après en avoir informé les chronométreurs, soit :

- de modifier le parcours ;
- de déterminer une neutralisation temporaire de la course ou de l'étape ;
- d'arrêter la course ou l'étape et donner un nouveau départ ;
- d'annuler la course ou l'étape.

Le Président du Collège des commissaires, après consultation de l'organisateur, pourra quant à lui prendre les décisions sportives suivantes :

- annuler ou conserver les écarts acquis lors d'une neutralisation ou d'un arrêt de la course en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident ;
- annuler ou conserver les résultats acquis lors d'un sprint intermédiaire, d'un grand prix de la montagne ou dans les différents classements ;
- considérer une course ou une étape comme non disputée.

Article 16 - Départs

Dans les étapes en ligne, les coureurs et leurs directeurs sportifs doivent être présents au lieu de contrôle des signatures au moins 15 minutes avant l'heure du départ du lieu de rassemblement.

La présentation des équipes se déroulera avant chaque départ, excepté samedi après-midi. Les équipes se présenteront selon l'ordre de passage remis lors de la confirmation des partants. Il sera le même pour toutes les présentations.

La signature de la feuille de départ prend fin 10 minutes avant l'heure du départ du lieu de rassemblement. Sous peine de mise hors course, la signature de la feuille de départ pour les coureurs est obligatoire.

Après l'appel des coureurs, le départ réel, donné par le Directeur de l'épreuve, peut s'effectuer de trois façons :

- "arrêté": depuis le lieu de contrôle des signatures, si l'itinéraire le permet ;
- "arrêté différé": si l'endroit choisi par l'organisation de l'épreuve est assez éloigné du lieu de contrôle des signatures ;
- "lancé": si l'endroit choisi par l'organisation de l'épreuve n'est pas très éloigné du lieu de contrôle des signatures, au « Km 0 ».

L'accès aux parkings du site de départ se fait par un point de passage obligé (PPO). Depuis cet endroit, les véhicules seront dirigés vers les différents parkings. Il y a lieu également de respecter les horaires mentionnés dans le guide technique.

Article 17 - Passages à niveau

Il est interdit aux coureurs de franchir tout passage à niveau fermés. Les coureurs qui ne se conforment pas à cette prescription sont mis hors course par les commissaires.

Les règles suivantes seront appliquées :

- Un ou des coureurs échappés sont arrêtés au passage à niveau, mais le passage à niveau s'ouvre avant l'arrivée du ou des poursuivants. Il n'est pris aucune action et la fermeture dudit passage à niveau est considérée comme un incident de course ;
- Un ou des coureurs échappés avec plus de 30 secondes d'avance sont arrêtés au passage à niveau et le ou les poursuivants rejoignent le ou les coureurs échappés au passage à niveau fermé. Dans ce cas, la course est neutralisée et un nouveau départ est donné avec les mêmes écarts, après avoir fait passer les véhicules officiels précédant la course. Si l'avance est de moins de 30 secondes, la fermeture du passage à niveau est considérée comme un incident de course ;
- Si un ou des coureurs de tête passent le passage à niveau avant sa fermeture et que le ou les poursuivants sont bloqués au passage à niveau, il n'est pris aucune action et la fermeture du passage à niveau est considérée comme incident de course ;
- Si un groupe de coureurs est scindé en deux parties suite à la fermeture d'un passage à niveau, la première partie du groupe sera arrêtée ou ralentie permettant ainsi aux coureurs retardés de reprendre leur place au sein dudit groupe ;
- Toute situation d'exception (passage à niveau fermé trop longtemps, etc.) sera tranchée par les commissaires.

Cet article est également applicable aux situations similaires (ponts mobiles, obstacle sur la chaussée...).

Article 18 - Exclusions des lâchés

Par ordre de la gendarmerie, les retardataires des étapes et ½ étape en ligne sont mis hors course 10 minutes après le passage du peloton. Le contrôle se fait du départ jusqu'à 20km de l'arrivée.

La mise hors course est effectuée par un officiel de l'organisation à moto reconnaissable à son gilet vert et jaune avec inscription Direction de course et sa palette "stop".

Toutefois, selon décision de la Direction de l'épreuve, ce délai peut être modifié.

Article 19 - Abandons

Tout coureur qui abandonne doit remettre ses dossards à l'officiel de mise hors course ou au personnel de la voiture-balai.

Les dossards des coureurs ayant abandonné sont ensuite remis à l'arrivée au commissaire qui assiste le chronométrateur ou au juge arrivée.

Article 20 - Arrivées

Les arrivées d'étape sont signalées par une "flamme rouge" située à 1 kilomètre de la ligne d'arrivée.

En cas d'incident dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée. Est considéré comme incident tout événement indépendant des propres capacités physiques du coureur (chute, problème mécanique, crevaisson) et de sa volonté de se maintenir avec les coureurs en compagnie desquels il se trouve au moment de l'incident. Les coureurs impactés par un incident doivent se faire connaître immédiatement auprès d'un commissaire en levant le bras et en se présentant auprès d'un commissaire dès la ligne d'arrivée franchie.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de la chute.

Cette mesure n'est pas applicable :

- pour l'arrivée du prologue du jeudi 26 mai 2022 ;
- pour l'arrivée de la 2^{ème} ½ étape "2.2" du samedi 28 mai 2022, disputée contre-la-montre individuellement.

Toute décision relative au présent article est rendue par le Collège des commissaires de manière indépendante.

Article 21 - Délais d'arrivées

Les délais d'arrivées sont les suivants :

Prologue :	pas de délai
1 ^{ère} étape : Paudex – Mathod :	15%
2 ^{ème} ½ étape "2.1" : Cuarnens – Champagne :	25%
2 ^{ème} ½ étape "2.2" : Champagne, c-l-m ind. :	25%
3 ^{ème} étape : Aigle – Aigle :	15%

En fonction d'événements exceptionnels uniquement imprévisibles et de force majeure (conditions climatiques, routes coupées, accident ou incident grave, etc.) les délais peuvent être modifiés selon l'appréciation du Collège des commissaires, en accord avec la Direction de l'épreuve.

Bien entendu, tous les coureurs arrivant dans les nouveaux délais ainsi fixés demeurent qualifiés pour les autres étapes sans, pour autant, qu'un précédent puisse être créé pour la suite de l'épreuve.

Repêchages éventuels

En cas exceptionnels uniquement, imprévisibles et de force majeure, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

Dans le cas où des coureurs effectivement arrivés hors délai sont repêchés par le Collège des commissaires, ils se verront retirer l'ensemble de leurs points acquis au classement général des différents classements annexes.

Article 22 - Classements

Les classements suivants sont établis :

- a. classement individuel au temps ;
- b. classement individuel par points ;
- c. classement individuel du meilleur grimpeur ;
- d. classement des jeunes ;
- e. classement par équipes au temps ;
- f. prix de la combativité.

a) classement individuel au temps

Le classement général individuel au temps s'établit par l'addition des temps réalisés par chaque coureur dans les 2 étapes, 2 ½ étapes et le prologue, compte tenu des pénalités en temps.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.015 du règlement UCI.

Le premier du classement général individuel porte le maillot jaune "TCS" de leader.

b) classement individuel aux points

Le classement général individuel par points s'obtient par l'addition des points enregistrés dans les classements individuels de chaque étape, selon les barèmes suivants, et compte tenu des pénalités en points :

- pour les sprints intermédiaires : 10, 6, 4, 2 et 1 points, pour les 5 premiers coureurs classés ;
- pour les sprints d'arrivées d'étapes, à l'exception des arrivées aux sommets : 10, 6, 4, 2 et 1 points, pour les 5 premiers coureurs classés ;
- lors du prologue : 10, 6, 4, 2 et 1 points aux 5 premiers coureurs classés ;
- lors de la ½ étape "2.2", disputée en contre-la-montre individuel : 10, 6, 4, 2 et 1 points aux 5 premiers coureurs classés.

En cas d'égalité au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de victoires d'étapes ;
- nombre de victoires dans les sprints intermédiaires comptant pour le classement général aux points ;
- classement général individuel au temps.

Les sprints volants sont signalés comme suit :

- à 1km, 500m et 200m de la ligne : PANNEAU SPRINT ;
- sur la ligne : DRAPEAU VAUDOIS (vert et blanc).

Le premier du classement aux points porte le maillot vert "Gaz Energie" de leader.

c) classement individuel du meilleur grimpeur

Le classement général du meilleur grimpeur s'établit par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des cols ou côtes, selon les barèmes suivants :

- cols ou côtes de 1^{ère} catégorie : 10, 6, 4, 2 et 1 points, pour les 5 premiers coureurs classés ;
- cols ou côtes de 2^{ème} catégorie : 4, 2 et 1 points, pour les 3 premiers coureurs classés.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée ;
- nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite ;
- classement général individuel au temps.

Le prix de la montagne est signalé comme suit :

- à 1km, 500m et 200m de la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE ;
- sur la ligne : DRAPEAU SUISSE.

Le premier du classement du prix de la montagne porte le maillot blanc à pois rouge "Fédération vaudoise des Entrepreneurs" de leader.

Lors du prologue, le maillot à pois rouge sera attribué au 3^{ème} coureur classé.

d) classement des jeunes

Le classement des jeunes est réservé aux coureurs nés en 2005 (junior première année). Le premier d'entre eux au classement général individuel au temps est le leader journalier des jeunes. A l'issue de la dernière étape, il est déclaré vainqueur du classement des jeunes.

Le premier du classement du meilleur jeune porte le maillot blanc "Fond du sport vaudois" de leader.

e) classement par équipe au temps

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, dans toutes les étapes et demi-étapes.

Dans les classements d'étape, en cas d'égalité, les équipes réalisant le même temps sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs temps au classement de cette étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Au classement général, en cas d'égalité, les équipes sont départagées par leur nombre de victoires d'étapes par équipe, puis par leur nombre de places de deuxième, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un nombre de places obtenues par l'une ou l'autre permette d'établir leur classement définitif.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

Ordre de priorité des maillots de leader

Si un coureur est leader de plusieurs classements, il porte le premier maillot de leader selon l'ordre de priorité suivant:

- classement individuel au temps ;
- classement individuel par points ;
- classement individuel du meilleur grimpeur ;
- classement des jeunes.

Article 23 - Protocole

Sur la base des classements établis par l'organisateur, les coureurs ont l'obligation de se présenter à la cérémonie protocolaire officielle dans les 10 minutes maximum après leur arrivée pour la remise des prix, maillots et signes distinctifs qui sera organisée dans l'ordre suivant :

A l'issue de chaque étape :

- Le vainqueur de l'étape du jour ;
- Le leader du classement général individuel au temps ;
- Les leaders des classements annexes (sauf classement par équipes) ;
- Le vainqueur du prix de la combativité de l'étape

A l'issue de la dernière étape :

- Le vainqueur de l'étape du jour ;
- Les vainqueurs des classements annexes (y-compris classement par équipes) ;

- Le vainqueur du prix de la combativité de l'étape ;
- Les trois premiers coureurs au classement général individuel au temps ;
- L'équipe leader de la Coupe des Nations juniors ;
- Les différents porteurs de maillots distinctifs.

Prix de la combativité

Le prix de la combativité récompense le coureur le plus généreux dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif. Ce prix, attribué dès la première étape, est décerné par un jury présidé par le Directeur de l'épreuve. La remise du dossard sera effectuée sur le podium lors du protocole d'arrivée. Le plus combatif de l'étape porte dans l'étape suivante le dossard de couleur rouge.

Leader de la Coupe des Nations

L'UCI attribue un signe distinctif aux coureurs de la nation leader du classement de la coupe des nations hommes juniors que les coureurs devront porter lors des cérémonies protocolaires selon les directives de l'UCI.

Article 24 - Prix

Les prix suivants sont attribués: voir "Planche de Prix 2022".

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de CHF 10'360.-

Les prix seront remis exclusivement le dimanche 29 mai 2022 à Lausanne, Jeunotel, selon "l'Horaire du Tour 2022".

Article 25 - Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve.

Les lieux de contrôles antidopage sont pour :

- le prologue : Puidoux, rte du Village ;
- la 1^{ère} étape, Method, rte d'Orbe ;
- la 2^{ème} étape "2.2", après le c-l-m, Champagne, rue du Village ;
- la 3^{ème} étape, Aigle, place du Marché.

Les coureurs concernés se présentent dans les délais au poste de contrôle du dopage, selon les plans du guide technique, conformément à l'art 183 du RAD.

Les numéros des coureurs soumis aux contrôles seront affichés 100m après la ligne d'arrivée, sur les barrières. Les coureurs seront pris en charge par un chaperon dès que possible après le passage sur la ligne d'arrivée.

Article 26 - Dispositions

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents qui pourraient arriver aux coureurs ou dont ils pourraient être la cause ainsi que pour les éventuelles suites médicales.

Tous les coureurs et suiveurs ont l'obligation de se conformer aux règlements sur la circulation routière, ainsi qu'aux ordres des commissaires.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chutes ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Nous vous conseillons d'avoir une assurance avec couverture européenne.

Article 27 - Pénalités

Le barème des pénalités du règlement de l'UCI est appliqué en toutes circonstances.

Toutes les sanctions et pénalités comptent pour les classements généraux.

Elles peuvent, selon leur gravité, et sur décision du Collège des commissaires, être appliquées également aux classements d'étape individuels.

Si le Collège des commissaires estime que l'infraction commise par un coureur profite au classement général au temps de son équipe, il est également appliqué à celle-ci une pénalité de 30 secondes.

Article 28

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera seule foi.

RAPPELS 2022

Autorisation de la Fédération nationale

Les équipes, respectivement les coureurs, doivent être au bénéfice d'une autorisation écrite de leur Fédération nationale, conformément l'art. 1.2.052 du règlement UCI. Les équipes et coureurs suisses ne sont pas soumis à cette obligation.

Maillots de leader

L'équipe peut y faire figurer sa publicité, conformément à l'art. 1.3.053 du règlement UCI.

Maillots

Les coureurs d'une équipe portent un maillot identique, excepté les porteurs des maillots de leader, de champions du monde, national.

Communications en course

Durant l'épreuve, l'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance entre directeurs sportifs et coureurs est interdite, sauf pour les épreuves contre-la-montre, conformément l'art. 2.2.024 du règlement UCI

Véhicules des équipes

Il n'est admis qu'un seul véhicule par équipe à l'échelon course. Il doit porter le signe distinctif remis par l'organisateur, à l'avant et à l'arrière. Le véhicule doit être conforme à l'art. 2.2.032 du règlement UCI.

Les numéros d'ordre des véhicules doivent être fixés de manière lisible, à l'avant et à l'arrière, à l'intérieur des vitres. La couleur des numéros d'ordre change à chaque étape.

Signature

Tout coureur a l'**obligation** de signer personnellement la feuille de départ.

Radio-Tour

Sur demande, un récepteur "Radio-Tour" est prêté à chaque équipe. Le véhicule doit être pourvu d'un allume-cigare ou d'une prise équivalente.

Abandons

Tout coureur qui abandonne doit remettre sans délai ses dossards ainsi que la plaque de cadre à un commissaire, à l'officiel de contrôle des délais ou au véhicule balai.

Déplacements

L'équipe effectue l'ensemble de ses déplacements, avant, pendant et après le Tour, par ses propres moyens.

La Direction du Tour du Pays de Vaud

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Planche de Prix TPV 2022 en CHF / Prize Money TPV 2022 in CHF

1 CLASSEMENT DES ETAPES / STAGE CLASSIFICATION

a) Prologue et 1/2 étape en ligne
Prologue and 1/2 road stage

1er	140	6e	45
2e	100	7e	45
3e	70	8e	45
4e	60	9e	45
5e	45	10e	45
		11e à 20e	30

20 prix / 20prizes = 940
Nombre 1/2 étapes 2 1'880

b) Etapes en ligne et en contre-la-montre individuel
Road stages and individual time trials

1er	230	6e	65
2e	150	7e	65
3e	100	8e	65
4e	80	9e	65
5e	65	10e	65
		11e à 20e	30

20 prix / 20prizes = 1'250
Nombre d'étapes 3 3'750

TOTAL (a) + (b) = 5'630

2 CLASSEMENT GENERAL FINAL / FINAL GENERAL CLASSIFICATION

a) Individuel / Individual

1	230	6	65
2	150	7	65
3	100	8	65
4	80	9	65
5	65	10	65
		11 à 20	30

(a) = 1'250

b) Rente quotidienne au porteur du maillot jaune
Daily prize for holder of yellow jersey

1	50
Nbr M.J.	5 250

TOTAL (a) + (b) = 1'500

3 CLASSEMENT PAR POINTS / POINTS CLASSIFICATION

a) Sprint intermédiaires
Intermediate sprints

A chaque sprint
For each sprint

1	30
2	20
3	10
TOTAL	60

(a) 90 x nbre de sprint = 360

Nbr Sprints 6 Maillot Vert

b) Classement général final
Final general classification

1	100
2	80
3	60
4	50
5	40
TOTAL	330

TOTAL (a) + (b) = 690

4 CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR / BEST CLIMBER CLASSIFICATION - Vert

a) Cols ou côtes
Mountains or hills

1	30
2	20
3	10
TOTAL	60

(a) 90 x nbre de GPM = 660

Nbr GPM 11 maillot à poids

b) Classement général final
Final general classification

1	100
2	80
3	60
4	50
5	40
TOTAL	330

TOTAL (a) + (b) = 990

Planche de Prix TPV 2022 en CHF / Prize Money TPV 2022 in CHF

5 CLASSEMENT DU MEILLEUR PREMIERE ANNEE / BEST FIRST YEAR CLASSIFICATION

c) Rente quotidienne au porteur du maillot blanc
Daily prize for holder of white jersey

1	40
Nbr M.B.	5
	200

b) Classement général final
Final general classification

1	100
TOTAL	100
TOTAL (a) + (b) =	
	300

6 CLASSEMENT PAR EQUIPES / TEAM CLASSIFICATION

a) Classement général final / Final general classification

1	200	7	60
2	150	8	50
3	120	9	50
4	100	10	50
5	80	11 à 18	40
6	70	19 et 20	30

TOTAL = 1'310

PRIX ET PRIMES PRIZE MONEY AND BONUSES

1. CLASSEMENTS DES ETAPES/STAGE CLASSIFICATION	5'630
2. CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL / INDIVIDUAL GENERAL CLASSIFICATION	1'500
3. CLASSEMENT PAR POINTS / POINT CLASSIFICATION	690
4. CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR / BEST CLIMBER CLASSIFICATION	990
5. CLASSEMENT DU MEILLEUR PREMIERE ANNEE / BEST FIRST YEAR CLASSIFICATION	300
6. CLASSEMENT PAR EQUIPES / TEAM CLASSIFICATION	1'310

RECAPITULATIF GENERAL
GENERAL SUMMARY

CHF 10'420

Urgences – Notfall – Urgenza – Emergency



Liste des Hôpitaux

144



CHUV – Centre Hospitalier Universitaire Vaudois +41 21 314 11 11
Rue du Bugnon 44
1001 Lausanne

EHNV – Etablissement Hospitalier du Nord vaudois +41 24 424 44 44
Site d'Yverdon
Entremonts 11
1400 Yverdon-les-Bains

EHNV – Etablissement Hospitalier du Nord vaudois +41 21 866 51 11
Site de Saint-Loup
1318 Pompaples

EHC – Ensemble Hospitalier de La Côte +41 21 804 22 11
Site de Morges
Chemin du Crêt 2
1110 Morges

HIB – Hôpital Intercantonal de la Broye +41 26 662 80 11
Site de Payerne
Avenue de la Colline 5
1530 Payerne

HRC – Hôpital Riviera-Chablais +41 58 773 21 12
Route du Vieux Séquoia 20
1847 Rennaz

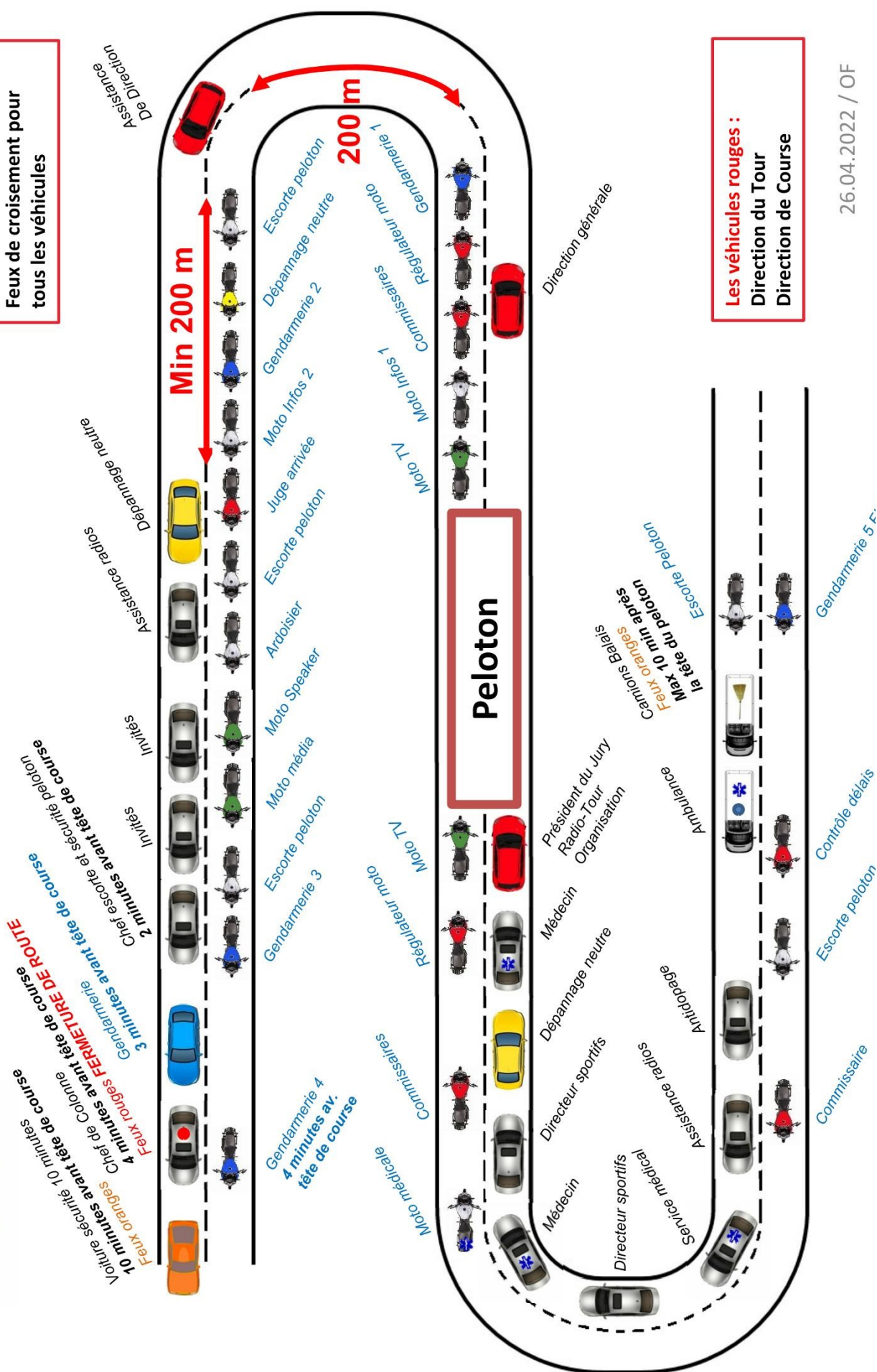
Tour du Pays de Vaud – Service médical – contact

M. Dusko KOVACEVIC

Responsable du Service médical

+41 79 652 95 17

Ordre de circulation dans la colonne course Tour du Pays de Vaud 2022 – peloton groupé



26.04.2022 / OF

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Organisation 2022

Direction de l'épreuve

Directeur général

Alain WITZ / +41 79 692 52 54

Secrétariat

Laure HAFNER / +41 79 266 94 88

Relations Publiques

Marcel PARIETTI / +41 79 506 94 41

Parcours

Nicolas LEISER / +41 79 847 75 31

Arrivée

Alexis BOVARD / +41 78 696 62 98

Logistique

Olivier LAVANCHY / +41 79 616 57 48

Départs

Maël CHERPILLOD / +41 79 297 10 96

Direction de course

Président du Jury, Commissaire UCI

Jorge GUAL MARTINEZ / Espagne

Commissaire Swiss Cycling - coordinateur

Eric DURIG

Commissaire Swiss Cycling

Marika RUSCA

Commissaire Swiss Cycling

Dario BASSI

Directeur Technique / Parcours / Sécurité

Alain BOVARD / +41 79 622 81 82

Responsable Course et véhicules officiels

Olivier FRANCFORT / +41 79 691 09 17

Finances - Trésorier

Stéphane MEYER / +41 79 900 65 25

Équipes et Radio-Tour

Yvan NOVERRAZ / +41 79 208 29 76

Quartier-Maître

Marie-Françoise CROUTAZ / +41 79 959 57 47

Relations Médias

Ueli ANKEN / +41 79 638 18 18

Commissaire Swiss Cycling

Frédéric LUY

Commissaire Swiss Cycling

Elke DÖRING

Juge à l'arrivée

Serge BIOLLEY

Régulateur

Christian BETRISEY

Organisation générale

Responsable des véhicules

Olivier FRANCFORT / +41 79 691 09 17

Voiture Balais

Olivier CROUTAZ / +41 78 920 36 47

Gendarmerie

Adj PAILLARD

Chronométrage

MSO – Jérémy MULLER

Speaker Officiel

Pascal NANJOU

Assistance Radios

Topkom (Jörg) - +41 79 215 37 47

Assistance Neutre

Assistance VITTA

Bureau de course

Béatrice AMIGUET / +41 79 296 47 49

Service médical

Dusko KOVACEVIC / +41 79 652 95 17

Motos officielles

Walter SCHUMACHER / +41 79 356 58 66

Motos escorte pelotons

Nicolas VUILLEMIN

Motos sécurité

AM-TPV

Flécheur

Jacques CHATELAN / +41 79 324 45 90

Déflécheur

Georges-André BANDERET / +41 79 413 42 21